

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 16 FEVRIER 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 février 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 37 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 12 février 2016 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, ~~M. TONDREAU~~, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, ~~Mme MOUCHERON~~,

Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, ~~M. MELIS~~, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, ~~M. BERNARD~~, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons commencer nos travaux. Il faut toujours récompenser les gens qui sont à l'heure. Alors, je dois d'abord excuser notre collègue Savine MOUCHERON, elle ne pourra malheureusement pas nous rejoindre. Je dois également excuser le M. le Conseiller Bruno ROSSI et le Conseiller Stéphane BERNARD qui seront en retard. Le procès-verbal de la séance du 19 janvier sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Pour mémoire, nous nous revoyons en Conseil le 15 mars, donc une semaine avant le printemps. Les points remis sont le 13, le 14, le 32 et le 35, c'est toujours un moment de grande écoute, tout le monde s'en fout de ce que je raconte.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais pas du tout, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Qui écoute ? ça, c'est formidable, je répète alors, le plaisir est trop grand.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Le 13, le 32 et le 35.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, 13, 32 et 35, voilà. Les points complémentaires, donc, c'est un 8 bis qui sera immédiatement après le 8 et alors, le 35 bis, c'est le remplacement d'un observateur et ce point devrait passer après le 35 et puis alors, nous avons une série intéressante d'interpellations. Vous m'arrêtez dès qu'il y a une difficulté.

1er Objet : POLICE-CIRCULATION.

a) Instauration de zones d'évitement striée et d'un dispositif « effet de porte » rue Frébutte à Saint-Denis. GEP 6002/OB/34

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Émile Vandervelde à Cuesmes. GEP 6002/CU/89

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

c) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue des Viaducs à Nimy. GEP 6002/NI/2

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

Entrée de MM. TONDREAU, G. HAMBYE, de Mme JUDE et de M. BERNARD = 37 présents.

2e Objet : Projet de Ville. Objectifs stratégiques. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va commencer par Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie M. le Bourgmestre. Nous attendions avec impatience la concrétisation de la note stratégique présentée l'an dernier et ce n'est pas peu dire que d'affirmer que nous avons été déçus du document présenté aujourd'hui. Le projet manque d'ambitieux, de consistance et d'objectifs chiffrés. Les deux axes majeurs de cette note tourne autour du redéploiement du Centre-ville qui est bien sûr nécessaire mais qui paraît un peu schizophrène dans le contexte d'actualité d'inauguration en grande pompe d'IKEA, une multinationale qui élude l'impôt mais à laquelle on a déroulé le tapis rouge et cédé pour accepter l'agrandissement des Grands Prés. Le deuxième axe concerne l'augmentation du nombre d'habitants mais pas pour le plaisir d'accueillir des nouvelles personnes et de construire avec elles, un Projet de Ville mais en attirant les plus nantis avec de grands terrains, des maisons quatre façades pour récolter plus d'impôts. Il reste l'objectif de devenir une smart City mais le contexte de ville intelligente n'est finalement qu'un outil, se servir de technologie de l'information pour améliorer la Ville mais dans quels buts ? Il manque encore une fois une idée ambitieuse et surtout une vision à long terme face aux enjeux de demain. De nombreuses villes établissent des projets en ce sens avec des objectifs clairs, chiffrés et ambitieux. Je prendrais l'exemple de Göteborg qui s'est fixé comme objectif d'être une ville 100%

durable au niveau énergétique en 2050 notamment grâce à l'augmentation de l'énergie renouvelable dont la valorisation des déchets en biomasse et grâce à la diminution de 50% de la consommation des ménages. Une autre ville Totnes en Grande-Bretagne qui est l'une des premières villes en transition et dont l'objectif est de construire avec les citoyens une capacité collective à faire face au choc que l'épuisement des ressources pourrait générer et cela via le soutien et l'accompagnement à grande échelle de projets de monnaie locale, de circuits courts, d'auto-partage. Utrecht et également en France, Anglet, ville de 40.000 habitants près de Biarritz qui deviennent des villes « jardin » ou grâce à des programmes de densification de l'habitat dans le tissu pavillonnaire existant comme le projet Bimby dont j'ai déjà parlé. Ils ont réussi à soustraire des terres agricoles de la spéculation foncière et recréer de l'agriculture urbaine. Oslo s'est fixé comme objectif de réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre et dans ce contexte a décidé de devenir en 2019 une ville sans voiture. Dernier exemple et non le moindre, Vancouver s'est fixé comme objectif d'être la ville la plus verte en étant zéro carbone, zéro déchet et d'avoir des écosystèmes sains. Mons a été en 2015, Capitale européenne de la culture, ce qui n'est pas rien mais elle doit continuer à être une vitrine culturelle, à exploiter, à valoriser son patrimoine mais elle doit aussi devenir une ville qui relève résolument le défi de la durabilité en faisant beaucoup plus que comme c'est le cas ici. Subordonner dans cette note stratégique, la mobilité et la durabilité au développement économique et à l'augmentation du nombre d'habitants, c'est au contraire, comme dans l'idée de faire prospérer la ville par Mons 2015 en se fixant de nouveaux objectifs ambitieux, visionnaires et durables à un horizon de 2030 ou de 2050 peu importe mais se fixer des objectifs ambitieux et chiffrés qui rendront notre ville attractive au niveau économique et au niveau social. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie, merci pour ces commentaires qui ne manquent pas d'intérêt. Dans la foulée, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je partage évidemment tout à fait la vision de Mme MARNEFFE sur la vision et les objectifs puisque ce qu'on a reçu est assez maigre mais je voudrais aussi interroger sur la participation qu'on va mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs puisque dans ce que je lis et dans ce que j'ai lu des procès-verbaux du Collège, on a des groupes de travail qui sont un peu la démocratie participative du 20^e siècle, on prend les Universités, on prend les syndicats et puis on va peut-être mettre sur le site internet un endroit où les gens pourront donner deux ou trois idées, je pense qu'au 21^e siècle notamment avec des livres tels que celui-ci de M. Van Rijsbroecke. Il y a beaucoup d'autres idées que l'on pourrait mettre en place, est-ce qu'on ne pourrait pas faire une

commission « mixte » où on tirerait au sort des citoyens montois. Ou en est-on de l'idée de faire des budgets participatifs sur certains de ces actes ? On dirait vraiment que le Montois, le Montois citoyen qui a pourtant envie de participer à sa ville, qui doit participer à la stratégie de sa ville est oublié, on s'imagine qu'avec un petit site internet où il pourra mettre deux, trois idées, on fait de la démocratie participative, c'est évidemment pas du tout ce qu'on souhaite et donc, j'aimerais savoir ce qu'il en est ? Qu'est-ce que vous pensez de l'idée de tirer des citoyens au sort pour rejoindre ces groupes de travail, je pense que c'est une idée qui avait été développée par certains partis autour de la table notamment dans la majorité à d'autres niveaux de pouvoirs, je pense qu'on pourrait aussi le faire au niveau du Conseil communal. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller communal : Merci M. le Bourgmestre. Ca va concerner les 100.000 habitants. En 1971, Jacques HAMAIDE avait déjà pour slogan « Monsieur 100.000 habitants » durant la campagne électorale. Cette anecdote m'a été racontée par Emmanuel TONDREAU, il y a donc 45 ans, l'objectif de 100.000 habitants étaient déjà un objectif politique avoué pour certains, repris depuis lors par de nombreux acteurs politiques dont le MR et d'autres formations. Je m'en réjouis, M. le Bourgmestre, que cette volonté soit réaffichée et dépasser les 100.000 habitants à l'horizon 2025, nous croyons que par rapport au passé, nous avons maintenant l'opportunité via l'approche stratégique et le Projet de Ville de développer les outils permettant d'arriver le plus vite possible à cette réelle plus-value que constitueraient ces fameux 100.000 habitants. A l'heure où la concentration en hyper-centre s'étirole par saturation ou par envie ou pour d'autres raisons, il faut continuer nos efforts pour un logement de qualité en Centre-ville où vit environ ¼ de la population montoise, rappelons-le. Il nous faut profiter également pleinement des communes rurales environnant la ville, vous l'avez déjà démontré, l'espace peut être synonyme de réappropriation avec l'aménagement successif des Grands Prés, la Digital Valley, de Mons Expo, du Palais des Congrès. Cette politique ambitieuse qui a souvent porté ses fruits doit être également déployée pour de nouveaux habitants. La Ville a des espaces à offrir et de belles communes où vivre. Cet aspect 100.000 habitants doit être réellement et pratiquement une priorité du Collège et surtout des groupes de travail thématiques qui pourraient formuler des outils opérationnels, des propositions concrètes nous permettant d'atteindre les 100.000 habitants. Je pense à une cartographie précise des forces et faiblesses du logement, du dégagement de ressources pour différentes études, d'affecter du personnel nécessaire à la promotion et la venue de nouveaux habitants, etc...

Transformation d'anciens quartiers industriels, de friches, transformation de certains commerces en logement par exemple. Une politique ambitieuse de la Ville pourrait dynamiser et coordonner des actions porteuses d'amélioration dans la perspective d'un plan « nouveaux habitants », pour ce faire, la commune doit s'appuyer sur son Centre historique, ses atouts culturels, l'extension de la Ville déjà réalisée. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Il y a déjà pas mal de choses qui ont été dites par mes collègues Ecolo mais j'ai quand même encore quelques remarques notamment en matière d'emploi. Donc, vous parlez de soutenir la création d'emplois en attirant notamment des investisseurs mais je ne vois nulle part de garantie de pouvoir maintenir l'emploi public déjà existant, ici, à Mons, voire de créer de nouveaux emplois publics car je tiens quand même à rappeler que l'emploi public également est générateur de développement économique, ici, dans la Ville de Mons. Vous avez pour ambition aussi d'accroître le nombre d'habitants jusqu'à 100.000 habitants et pour ce faire, j'ai pu lire, plus de places dans les crèches mais si on fait le bilan de ce qui a déjà été fait jusqu'à aujourd'hui, on peut dire que ce bilan est très, très maigre et donc, finalement, on a du mal de croire que ce n'est pas juste une déclaration d'intention, il n'y a pas de chiffre, on l'a dit plusieurs fois, on ne sait pas combien de places de crèches on veut vraiment créer pour attirer ces 100.000 habitants. Vous affichez également une politique volontariste – ce sont des grands mots – une politique volontariste en matière de création de logements, alors, je ne vois pas très bien ce que cela veut dire, est-ce que là aussi il s'agit d'attirer des investisseurs pour développer le logement privé ou est-ce que vous comptez créer du logement public, quel est le pourcentage du logement public d'ici 2025 que vous voulez atteindre ? Là, non plus, il n'y a pas de chiffre, ce n'est pas très clair pour moi. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Dans la foulée de ce qu'a indiqué Florent DUFRANE et d'insister sur les 100.000 habitants, je crois qu'effectivement, c'est un objectif important pour notre ville, il y a un impact bien sûr pour l'IPP, il y a un impact par le fait naturel d'augmenter notre assiette fiscale et les points qui sont dans ce document sont des points qui sont justement nature à attirer des profils, particulièrement peut-être des familles, je pense à des familles qui vivraient dans des appartements à Bruxelles à l'heure actuelle et qui pourraient être dans une maison à Mons pour des raisons de coût tout simplement mais cela implique une stratégie à deux niveaux, une stratégie bien sûr au niveau local et mettre en avant nos atouts, je pense que Digital

City sera un aspect extrêmement important, le fait d'avoir accès aux services de la Ville via les réseaux sociaux, via les nouvelles technologies ne peut que séduire un public peut-être plus jeune dans une vie active mais également des services comme les crèches, cela, c'est au niveau local mais il faudra également que tous les élus montois se mobilisent au niveau supérieur je dirais. Alors, il y a bien sûr tout ce qui relève de la subsidiarité et on le sait au niveau des crèches, il y a certainement des modifications à apporter dans la législation ou à tout le moins, des budgets à pouvoir obtenir de manière plus large et sans vouloir faire du sous-localisme et le deuxième aspect, c'est bien évidemment une stratégie plus globale, je prenais l'exemple de Bruxelles pas par hasard et ni par distraction, nous avons 15.000 étudiants sur notre territoire, il est quand même surprenant de constater que malgré tout nous stagnons plus ou moins dans une fourchette entre 92-96.000 habitants parfois on est descendu jusqu'à 89.000 mais malgré ces 15.000 étudiants qui sont là chaque année, on n'arrive pas à les attirer. Un phénomène est souvent que beaucoup d'entre eux quand ils trouvent de l'emploi malheureusement, pour le moment, il n'y a pas encore assez d'emploi pour satisfaire tout le monde dans notre arrondissement et bien, ils ont tendance à déménager près de leur lieu de travail et donc, il faudra travailler sur les moyens de communication, sur les moyens de mobilité pour que les avantages offerts par la Ville puissent être accentués par une facilité pour se rendre sur son lieu de travail, tout est dans tout, attirer certains profils sur notre territoire où en tout cas les garder et je pense, comme je le disais aux universités, permettra aussi de la création d'emplois et d'activités dans notre région et donc incitera plus de gens à y venir. Je crois à cette stratégie qui pour le moment est une méthode de travail donc et certains sont peut-être déçus. Mais justement, il s'agit de participation, quiconque veut venir avec des propositions, doit venir je pense, quel que soit le parti politique ou d'un autre type d'engagement qu'il soit associatif, politique, universitaire ou du monde économique mais quoi qu'il en soit, il faut que cette stratégie s'inscrive dans cet objectif de permettre à la fois de faire venir plus d'habitants et donc, de recréer plus de richesses dans notre ville mais également dans notre arrondissement de manière générale. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Chef de groupe.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Premier élément, on parlait éventuellement du manque d'ambition et du manque d'objectif chiffré, personnellement, cela m'inquiéterait si on avait dès à présent des objectifs chiffrés parce que cela voudrait simplement dire qu'on n'a pas laissé les groupes de travail aller jusqu'au fond de leur fonctionnement, donc, pour cet aspect, je suis relativement serein, je pense

que les objectifs chiffrés viendront par la suite. Quelques éléments rapidement parce que l'on a déjà abordé pas mal de points. On vient d'en parler pour les 100.000 habitants, je ne vais plus rebondir sur le sujet. Je suis assez satisfait du volet Digital parce que je pense vraiment que c'est ce qui peut différencier notre ville du futur d'une ville d'hier. Une ville du passé et se tourner vers l'avenir, c'est aussi un gage de qualité pour le touriste, c'est aussi offrir par exemple, en termes de promotion, l'opportunité pourquoi pas, de développer des attractions totalement « Digital Native » ou par exemple de faire des applications pour les touristes qui n'auraient pas de coût pour eux. A côté de cela, pour le cadre de vie, je trouvais aussi très intéressant le groupe de travail qui se développe et j'ai vraiment hâte de lire les rapports qui en sortiront notamment en ce qui concerne la lutte contre les dépôts sauvages où on sait que c'est un véritable fléau ou encore la collecte des déchets, donc ce sont deux éléments particulièrement intéressants et puis évidemment le volet touristique, on en a déjà parlé lors du dernier Conseil donc, je ne vais peut-être pas m'éterniser là-dessus, je suis très heureux de voir évidemment la stratégie de redéploiement post Mons 2015 et surtout qu'elle s'intégrera parfaitement avec la dynamique de développement de la promotion touristique en Province de Hainaut qui vient totalement de faire peau neuve évidemment avec les niveaux supérieurs, je pense par exemple, à WBT. A côté de tous ces éléments, je voulais simplement insister rapidement sur l'élément d'attractivité économique qui je pense représente réellement un des enjeu-clé pour notre ville de Mons. On a beaucoup parlé notamment de l'arrivée de Primark, je pense qu'effectivement, il faut certaines locomotives qui permettront par la suite de développer un commerce autour de ces locomotives, je prends un exemple très concret, très souvent la plupart des gens ici, pourront certainement le confirmer, on a pris la voiture pour aller à Liège, pour aller justement dans le magasin Primark et qu'est-ce qu'on a fait une fois qu'on quittait Primark, on est allé dans le petit restaurant juste à côté, on est allé voir les nouveaux commerces qui étaient aux alentours, donc, on a fait vivre le commerce juste aux alentours de Primark. Alors, cela suppose aussi de nouvelles réflexions et là, peut-être que cela initiera un débat au sein des groupes de travail. Trois réflexions rapides, la première concernerait les horaires d'ouverture du Centre-ville. C'est très difficile lorsqu'on quitte son bureau vers 17h00-17h30 de pouvoir aller faire son shopping dans le Centre-ville ou évidemment les horaires sont ce qu'ils sont et c'est terminé à 18h00, premier élément, peut-être éventuellement réfléchir à une attractivité touristique liée sur les heures d'ouverture. La deuxième parce qu'on voit que cela a un impact intéressant, ce sont les mesures en termes de promotion qui sont prises et je pense notamment au cadeau

original, je pense aussi évidemment à des nocturnes, on le voit très bien avec la ville de Maastricht, vous allez à la ville de Maastricht, c'est extraordinaire, ils font des nocturnes, c'est juste génialissime. Dernier élément, qui là, mérite éventuellement une grande discussion et comparativement aux Grands Prés, cela pourrait être un avantage, c'est la réflexion quant au travail le dimanche, cela suppose évidemment beaucoup de choses au niveau de l'employeur et des employés, il faut qu'il y ait le respect total des conditions de travail mais c'est en tout cas trois objets sur lesquels je pense, on pourrait travailler. Quelques derniers éléments pour en terminer, je suis vraiment satisfait et je sais que j'aborde souvent ce point de voir le développement du Grand Large parce que quand on regarde une ville comme Hasselt, je trouve qu'elle a vraiment réussi ce virage notamment grâce au sport. Ils ont vraiment investi autour de leur piscine, un pôle sportif, vous avez maintenant la piscine d'Hasselt où est venu se greffer un centre récréatif, vous avez un skate-park, cela tombe bien, on parle justement d'un projet au Grand Large et grâce à tous ces éléments qui sont un pôle sportif, vous avez juste des gens qui viennent, descendent à la gare d'Hasselt, ils ont un bus qui les emmènent directement sur ce petit pôle qui est excentré et dans ce pôle, vous avez des commerçants qui sont venus se greffer, vous avez des restaurants qui sont venus se greffer, vous avez des petits snacks, bref, vous avez de la vie économique qui s'est créée, donc, je suis vraiment agréablement surpris de voir que l'ambition de Mons s'inscrit dans cette dynamique et j'ai vraiment hâte de voir le résultat des groupes de travail sachant également aussi qu'il faudra que la destination soit desservie. Pour en terminer, un élément que vous notez dans les forces, M. le Bourgmestre, dans vos points, c'est, Mons est une ville étudiante. Le fait que Mons soit une ville étudiante nécessairement doit aussi, on en a parlé dans l'aspect logement, mais c'est un fait, faire en sorte que l'on renforce les synergies encore davantage avec les différentes universités. Deux exemples très concrets, la ville de Mons aujourd'hui a sur son territoire deux universités qui accordent vraiment une importance considérable au développement de l'entrepreneuriat chez leurs étudiants. Il y a un pôle créatif à l'UCL Mons et vous avez depuis peu le statut d'étudiant entrepreneur qui s'est développé à l'U Mons, donc, voilà, ce sont des choses intéressantes parce qu'on a des étudiants qui s'investissent, qui ont envie de réussir, ces étudiants, le but, c'est qu'on arrive à les capter, à les maintenir à Mons et pas qu'ils rentrent à Charleroi, Tournai, Liège ou peu importe d'où ils viennent. Dernier élément aussi et cela franchement, je pense que pour une conclusion, on ne pouvait rêver mieux en termes d'enjeu, c'est celui de la valorisation de nos talents. On l'a vu notamment avec 2015 mais on le voit aussi régulièrement dans les activités, Mons regorge de talents et

ces talents, c'est aussi l'occasion dans le redéploiement que l'on veut faire pour les mettre en avant que ce soit d'un point de vue artistique, que ce soit d'un point de vue évidemment culturel, que ce soit d'un point de vue économique, bref, je serai particulièrement attentif à ces aspects. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Mes chers collègues, d'abord, merci pour vos contributions. Il ne m'appartient pas et puis en démocratie, il est un peu normal que l'on s'exprime comme on l'entend mais le ton de certains collègues, c'est un ton qui me déçoit mais vous me direz « que vous soyez déçu ou pas M. le Bourgmestre, on s'en fout », ce que je pourrais comprendre. C'est un mécanisme qui est lancé. Si, on avait le projet finalisé, on aurait rédigé un ouvrage avec l'ensemble du projet. Ici, ce qu'on est en train de faire, c'est un mécanisme qui va évoluer, un mécanisme d'adhésion et donc, on a commencé par le Collège, nous avons travaillé avec l'interne de l'Administration communale, à ce stade-ci, on sentait au niveau de l'Administration qu'il fallait quelques lignes directrices un peu plus précises, c'est ce que nous faisons aujourd'hui. C'est clair que participera au projet qui le souhaite. Vous voudriez qu'on tire au sort des personnes, bon, c'est une idée qui en vaut une autre mais je préférerais de loin qu'on puisse avoir des femmes et des hommes qui soient désireux d'émettre des idées, voire mieux que des idées, des projets et cela au cours du processus. L'occasion sera donnée et donc, on verra à quel moment et sous quelle forme mais c'est clair qu'il y aura une participation et une attention accordée au projet citoyen parce que c'est vraisemblablement là aussi que nous trouverons de l'innovation. Deuxièmement, tout ce qui concerne l'environnement est pour nous une préoccupation première, peut-être n'est-ce pas assez développé dans les textes mais c'est clair que lorsque l'on rédigera le rapport final, il doit y avoir des objectifs précis en termes environnementaux. Comment allons-nous le faire, quels objectifs allons-nous nous fixer ? C'est un peu trop tôt mais bien entendu, cela restera une des priorités absolues. Pour ce qui concerne l'emploi public, les crèches pour ne prendre que deux exemples. L'emploi public, bien entendu, si on pouvait non seulement le maintenir et le démultiplier nous serions ravis mais nous ne dépendons pas que de nous-mêmes, je m'explique, si la Ville de Mons éprouve les difficultés qu'elle connaît, on s'est expliqué à maintes reprises, les recettes diminuent, les dépenses augmentent. Il faut trouver une solution. Bien entendu, c'est très facile d'aller dire « oui mais il faut garder l'emploi et il faut développer l'emploi » si on peut le faire, nous le ferions mais il faut aussi s'inscrire dans la durée, d'ici 2025, j'espère que la crise que nous connaissons va pouvoir être dépassée. Déjà dans le plan qui a été présenté à la Ville, il y a pour 2019-2020, des perspectives d'ouverture, des perspectives de

marge de manœuvre, pour le moment, nous sommes dans les difficultés et donc, on ne promet pas mais c'est clair que si on travaille à l'horizon 2025, on doit pouvoir inclure aussi cette dimension emploi public que vous évoquiez. Pour les crèches, là, aussi, on est dans un objectif à 10 ans mais dans l'immédiat et c'est très bien que vous l'évoquiez parce que c'est un sujet de grande importance comme les séniories, les résidences, les habitations pour personnes âgées mais pour les crèches, on vient d'avoir, M. le Président du CPAS, je crois un accord pour 8 places additionnelles et on travaille pour le moment sur le projet de 49 places avec notamment la Police mais cela, c'est dans l'immédiat, ici, le plan auquel on doit réfléchir, c'est quel est le besoin ? Comment allons-nous faire sur une période de 10 ans ? Et donc, bien entendu, c'est un mécanisme comme l'a signalé le Chef de groupe socialiste et le chef de groupe libéral, c'est un mécanisme qui est ouvert et qui est participatif et nous allons affiner dans les prochaines semaines, les prochains mois, la méthodologie pour permettre au plus grand nombre de venir contribuer à l'élaboration du plan mais pour le moment, on est dans une phase où on essaye de mobiliser la ressource première qu'est l'ensemble de l'Administration, ce qui est un peu naturel, il faut bien commencer par quelque chose et il faut bien commencer par notre propre administration qui n'est pas simple parce que pour l'Administration et j'en termine, c'est un travail supplémentaire, certains départements sont déjà, je dirais, travaillent au-delà du supportable et une surcharge de travail énorme, on leur demande en plus de pouvoir contribuer à réfléchir, etc... mais on estime qu'on ne peut pas faire un tel projet si on n'a pas d'abord l'adhésion de l'ensemble de l'Administration communale et nous sommes dans cette phase-là mais bien entendu, soyez assurés que cet un projet participatif et que les citoyens participeront. Voilà, si vous voulez réagir, je vous en prie. Oui, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vous semblez trouver mon idée de tirage au sort, comme si j'avais un peu sorti une idée du chapeau totalement farfelue, qui n'aurait aucune base ni légale ni existante, je voudrais quand même vous rappeler qu'en Irlande on l'a fait, qu'en Islande, on a même fait une assemblée constituante qui était composée de 66 citoyens tirés au sort et de 33 élus pour travailler sur la constitution, que d'autres pays ont commencé à l'initier, qu'ici en Belgique, on a quand même eu le G1000 avec 1.000 citoyens au sort et que par ailleurs, des hommes et des femmes politiques comme M. MILLER et comme Mme ONKELINX l'ont défendu, M. MILLER de façon générale, Mme ONKELINX pour avoir une commission mixte au sein du sénat. Ici, on a évidemment un échelon beaucoup plus petit mais je pense que c'est intéressant, évidemment les citoyens qui sont mobilisés pour tel ou tel projet, j'imagine même si ce

n'est pas encore clair pour moi, qu'ils pourront participer mais ce qui est intéressant, c'est que ce Projet de ville soit le projet de tous les Montois y compris ceux qui n'ont pas l'habitude de participer à une association, à un comité de quartier, qui ne s'engagent pas pour leur ville et là, un des mécanismes vraiment novateur, c'est le tirage au sort et je pense que pour au moins un des groupes de travail, on pourrait le tester, on serait la première ville wallonne à tester le tirage au sort, on serait vraiment novateur en matière de démocratie participative, je pense que ce serait une image vraiment bonne qu'on pourrait donner aux citoyens montois et aussi à l'extérieur et donc, je pense vraiment qu'il faut travailler à cela, alors, c'est peut-être pas dans cette étape-ci, c'est peut-être dans une étape suivante mais il ne faut en tout cas pas balayer d'un revers de la main, une idée sous prétexte qu'elle n'a été travaillée pour le moment qu'en Irlande, en Islande ou au Canada et pas encore en Belgique. On nous dit toujours qu'on doit être novateur à Mons, que c'est cela qui est important et bien soyons novateurs en matière de démocratie participative comme on a pu l'être par le passé même si cela n'a pas été une réussite totale sur le budget participatif au moment du forum de Palo Alto. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas Palo Alto, c'est Porto Alegre. C'est pour que vous ne partiez pas du Conseil communal avec une approximation. Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Quand on a lancé le projet Mons 2015, ce projet s'est construit évidemment par étape mais l'objectif dès le départ que vous avez porté, M. le Bourgmestre, était résolument ambitieux et c'est arrivé au résultat qu'on connaît et dont vous vous réjouissez et nous aussi et je pense que maintenant, il faut vraiment rebondir avec quelque chose de tout aussi ambitieux et évidemment cela se fera par étape évidemment, on ne doit pas court-circuiter la participation citoyenne et je pense que nos interventions se complètent pour cela mais il faut dès le départ se dire qu'on veut quelque chose qui marquera de nouveau la Ville, qui va aussi la modifier mais pas simplement avec quelques objectifs, je dirais, sans vrai porté par rapport aux objectifs du 21^e siècle. Alors, en termes de développement durable, je pense que le minimum, c'est de poursuivre l'engagement qu'on a pris par rapport aux diminutions des émissions de gaz à effet de serre et à la convention des Maires et donc signer cette deuxième convention des Maires, qui a été actualisée, maintenant l'objectif n'est plus pour 2020 mais il est bien pour 2030 d'arriver à 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, si on ne signe pas cette seconde convention des Maires, je dirais, que cela n'a pas vraiment de sens de rester dans cette démarche-là et alors, il ne faut pas subordonner comme je l'ai dit dans ma

première intervention, le développement durable et la mobilité durable au développement économique et au logement, cela doit être un objectif en soi en s'inspirant par exemple de villes post-carbone que j'ai citées. Cela pourrait être un des objectifs centraux sur lequel après se déclinent les autres. Le développement durable peut être vraiment une opportunité aussi d'emplois, de développement économique, comme cela l'est dans ces nombreuses villes qui sont plus que prospères et je pense que si on n'essaye pas d'avancer vraiment dans cette direction-là avec tout le Collège et pas seulement se dire, c'est l'Echevinat du développement durable mais que le MR et le PS travaillent vraiment dans cette direction, je pense qu'on pourrait vraiment arriver à quelque chose de beaucoup plus ambitieux. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. J'imagine que vous vous absteniez et vous dites « non », qu'est-ce que vous dites ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On s'abstient M. le Bourgmestre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 ABSTENTION : M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 4^e annexe

3e Objet : Ordonnance de Police – Ducasse 2016. Gestion Territ. et Économique

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

4e Objet : Partenariat entre la Compagnie Enchantée, la Ville de Mons et le Manège pour l'occupation et la mise à disposition des locaux de l'Écho des Murs – rue Notre-Dame, 21 à Mons. Gestion des Associations Convention 2016/MCS

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

5e Objet : WALLONIE 2020 – Square Saint Germain – Acquisition de l'œuvre de Filip Gilissen "spread your wings" : approbation du mode de passation et de la convention d'acquisition. MP W2020/Square Œuvre/AR

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

6e Objet : Programmation FEDER – Marché de consultance spécifique ‘aides d’état’ – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. MP W2020/Aides d’État/AR

ADOPTE à l’unanimité – 8^e annexe

Entrée de MM. ROSSI et MELIS = 39 présents.

7e Objet : Services Techniques. Présentation du rapport d’activité intermédiaire de l’évolution du programme « Communes Energ-Ethiques ». GRH/St/Cons.E/Subv./2015/RA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, Madame. La commune « Energ-Ethiques »

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc, l’objectif de ce point, c’est le rapport d’activité communes Energ-Ethiques, donc, c’est en fait un rapport qui vise l’obtention de subsides pour avoir un Conseiller en énergie, si je ne m’abuse. Néanmoins, ce rapport qui est un peu obligatoire met en évidence quelque chose d’intéressant, à un endroit, il est demandé ce que fait la Ville par rapport aux clauses énergétiques au niveau des cahiers de charge et donc, vous répondez qu’effectivement vous mettez en place des clauses mais vous vous contentez du minimum légal. Comme je l’ai déjà évoqué, je trouve que c’est dommage d’en rester là et de ne pas aller plus loin en doublant notamment les épaisseurs d’isolant dont le surcoût est moindre par rapport aux économies d’énergie engendrées et je pense que clairement pouvoir aller plus loin et aussi pouvoir prouver dans ce rapport qu’on veut aller plus loin, qu’on veut avancer, je pense que ce serait une bonne chose. D’autre part, comme justement, on parle de ce poste de Conseiller en énergie, nous regrettons que ce Conseiller en énergie soit de la responsabilité de l’Echevinat des Travaux et qu’il n’y ait pas une possibilité vraiment d’aller plus loin également avec l’Echevinat du Développement Durable parce que si on veut vraiment avancer sur tout ce qui est POLLEC et sur toutes ces thématiques énergétiques, il faudra travailler ensemble avec l’Echevinat du Développement Durable et l’Echevinat des Travaux et notamment, ce que j’ai déjà demandé, d’augmenter l’épaisseur d’isolant, cela pourra se faire si on travaille ensemble. Voilà, est-ce qu’on pourrait peut-être essayer d’arriver, de sentir qu’il y ait un plus grand partenariat indépendamment de la Commission Participative du Développement Durable entre l’Echevinat des Travaux et l’Echevinat du Développement Durable.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : la réponse est « oui ». Cela concerne l’ensemble du Collège et la volonté est bien entendu, d’avancer. Vous l’avez dit mais vous avez dit une phrase qui mérite d’être reprise, vous dites sur le ton du reproche « Vous respectez le

minimum légal », voilà, ce n'est pas le bout du monde, c'est déjà un point positif parce qu'on pourrait très bien nous reprocher d'être en retard, de ne pas avoir fait ce qu'il fallait faire, nous le faisons et bien entendu, notre ambition est d'aller beaucoup plus loin et dans le cadre du projet européen, nous avons obtenu des moyens financiers pour ce faire et croyez bien que nous sommes en train de travailler au sein du Collège à la fois avec l'Echevine des Travaux, l'Echevin du Développement Durable pour aller plus loin et nous avons mille et un travaux devant nous, enfin je vous passe le détail du volume de tout ce qu'il faut faire avec le personnel que nous avons, c'est compliqué mais l'objectif que vous évoquez est le nôtre, vous pouvez en être certain, nous avons cette volonté politique de le faire mais il faut nous laisser le temps de pouvoir le réaliser, c'est juste une question de moyens et de temps, ce n'est pas du tout une question de volonté politique. La volonté politique est comparable à la vôtre sur ce sujet, je dis bien sur ce sujet.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour tous les travaux qui sont réalisés avant d'arriver vraiment à cet objectif d'aller au-delà, d'aller vers des standards passifs, d'aller vers des standards d'énergie positive, si avant cela, toute sorte de travaux sont réalisés dans des écoles, dans des administrations, ici, à Mons, sans aller au-delà de ces minimums légaux, ce sont toutes des opportunités qui seront manquées pour les 20 ans à venir et donc, aller plus loin dès maintenant, cela va avoir un surcoût mais en termes énergétique, ce sera rapidement compensé par des économies d'énergie et cela a été mis en évidence dans le rapport POLLEC, je l'avais évoqué avec un rapport qui avait été fait par la commune de GEMBLOUX qui montrait l'intérêt économique d'aller plus loin dès maintenant dans les standards utilisés en termes d'isolation des bâtiments, donc, je suis heureuse d'entendre que c'est également votre volonté et donc, je vous invite vraiment au niveau des cahiers de charge, à procéder rapidement pour que cela fasse l'objet d'une discussion approfondie avec l'Echevine des Travaux en commission pour que les objectifs du POLLEC soient rapidement intégrés dans les cahiers de charge et qu'on arrive rapidement à des standards beaucoup plus élevés dans les travaux futurs qui seront réalisés dans les bâtiments communaux et dans les écoles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je vais vous faire une proposition, on va avec le service des Marchés Publics, le Service juridique, l'Echevin du Développement Durable et l'Echevine des Travaux, vous-même, tenir une séance de travail et nous serons ravis de vous entendre et de voir avec vous la faisabilité humaine et financière pour pouvoir avancer. Notre volonté est, bien entendu, d'avancer mais dans un système qui est un système extrêmement rigide, bloqué à la fois humainement par le nombre de personnes et

le volume de travail qu'il y a à faire et aussi financièrement mais quoi qu'il en soit, pour que vous soyez assurée que la volonté politique existe, tenons cette réunion d'ici les 3-4 semaines qui viennent, discutons du programme POLLEC et voyons avec les services eux-mêmes que vous pourriez à cette occasion, sous l'autorité du Collège, interroger directement et voir comment on peut y parvenir. Ca va ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je trouverais vraiment cela très intéressant et je vous remercie pour cette proposition.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous.

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^e annexe

8e Objet : Tutelle CPAS. Modification du cadre jeunesse et social. GRH/JN/Tutelle CPAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^e annexe

8^e Objet bis : Conseil communal. Modification de la composition de la Commission du Développement Économique, de l'Urbanisme, du Logement, du Tourisme et de l'Agriculture. Secrétariat JYD

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

9e Objet : Z.A.C.C. n°48 dite « de l'Anglais » à Mons (Flénu). Approbation de l'équipe modifiée de l'auteur de projet. Gestion Territ.et Économique UR/2016/ZACC48

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

10e Objet : GHLIN – Résidence Saint Géry – Permis d'urbanisme visant la régularisation de 20 habitations et de certains aménagements (revêtement du trottoir en pavés bétons, aménagement d'un trottoir traversant, réparations du plateau ralentisseur) de la voirie. Approbation de la voirie : tracé et projet. Gestion Territ. et Economique AB 28774/AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

11e Objet : CCATM. Rapport d'activités 2015. Gestion Territ. et Économique CCATM

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

12e Objet : Abrogation totale du PCA n° 2 de Mons – Compléments. Gestion Territ.et Économique UR2015/PCAn°2

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

13e Objet : Ancrage communal du logement 2012-2013, rue de la coupe, 27/29 à 7000 Mons – précisions demandées par le SPW. SOUS RESERVE. Cellule Logement RF/CL/AA/MB/01/16

REMIS

14e Objet : Manège.Mons ASBL – Demande de garantie Ville pour la couverture d'un emprunt.SOUS RESERVE.

REMIS

15e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES. Ouvertures de classes dites « d'été » au 18 janvier 2016. Education 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

16e Objet : Carrefours des générations. Adhésion à la charte. Opération 2016. Gestion des Associations

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

17e Objet : Approbation de la Convention-cadre entre la Ville de Mons et la Société Régionale Wallonne du Transport pour la subside d'un abri pour voyageurs à Harveng, Route Macadamisée. Gestion Territ. et Economique (Mobilité)

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

18e Objet : Opération rue des Sars transfert vers le domaine public. Régie foncière ComptabilitéSD

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

19e Objet : Mons, rue de la Grande Triperie, 20, rue Notre-Dame 19 – résiliation du bail emphytéotique. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^e annexe

20e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S 'une superficie totale de 74 a 34 ca (40ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^e annexe

21e Objet : Havré, rues Dewit et Sturbois. Lotissement. Conditions de mise en vente. SOUS RESERVE. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

22e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l' assiette des espaces communs non privatifs de la voirie dénommée « Avenue Benoîte » à Havré, appartenant à la Société immobilière sociale de la région montoise « Toit et moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan Général d'Alignement. Voirie C/7/42-A/8602

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

23e Objet : Modification à la voirie communale (Décret du 6 février 2014). Modification à la voirie communale dénommée « Résidence Charles Plisnier » à Ghlin tendant à des élargissements partiels. Voirie C/6/61-A/8606

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

24e Objet : École Communale de Saint-Symphorien – Construction de classes. Approbation du projet revu (selon les normes financières du pouvoir subsidiant). MP
BE/2015.SUB.722.400.00.VT

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

25e Objet : Amélioration et égouttage de l'Avenue du Champ de Bataille (Phase 2) s'inscrivant dans le cadre du Plan Communal d'Investissement 2013-2016. Recours à la centrale de marchés de travaux de l'IEH pour la partie éclairage. MP
BE/2015/PIC.421.061.01/GMS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : J'avais juste une question. Mme l'Echevine vous aviez signalé lors d'un précédent Conseil l'année passée que la phase 2 des travaux allaient commencer en 2016 sans pour autant préciser le mois, est-ce que ce planning est toujours d'actualité ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, le planning est toujours d'actualité à ce stade-ci. Le dossier qui passe ce soir est porté sur la partie éclairage et donc, à ce stade-ci, on attend toujours des retours mais donc, normalement, ça suit son cours, il n'y a pas de difficulté par rapport à ce dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci. Est-ce qu'on peut considérer que vous marquez votre accord ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

26e Objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Réfection des allées. Piscine de Cuesmes – Création d'une allée en pavés de béton. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP
BE/2016.SUB.764.169.00/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

27e Objet : Service informatique – Acquisitions diverses (1ère partie). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés publics organisés par la Province de Hainaut et la centrale d'achats ASBL GIAL. MP BE/2016.137.010.01/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^e annexe

28e Objet : Délégation du Conseil Communal au Collège Communal concernant les marchés publics. MP A/20522/AB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On a toujours voté « contre » les délégations de marchés publics du Conseil communal vers le Collège, donc, on va continuer, on pense que c'est important que le Conseil puisse regarder ce qui se passe en termes de marchés publics, donc, on va de toute façon voter « contre » mais j'aimerais savoir ce qu'il en est de la publicité qui sera faite des décisions, est-ce que ce sera la liste des adjudicataires remise avec les comptes ou est-ce qu'il y aura plus fréquemment quelque chose qui sera envoyé au niveau du Conseil communal ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Normalement, c'est la liste. Vous savez, c'est une affaire d'efficacité de travail, il faut au minimum permettre au Collège de travailler raisonnablement. Vous êtes « contre ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : CDH ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : On se joint à l'avis d'Ecolo, c'est « non » pour nous également.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez vraiment décidé de gâcher ma soirée.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On ne va pas gâcher votre soirée uniquement avec cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quand même, je suis sensible.

M. John BEUGNIES, Conseiller : C'est pareil, ce sera « contre » et d'ailleurs, on avait aussi voté « contre » quand il y a eu la délégation pour la décision de licenciement dans le personnel.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 29^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 40 présents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons, chers collègues, aux interpellations.

On va commencer par l'ordre. La première est une interpellation de M. le Conseiller communal Frédéric HAMBYE sur 7 projets concrets.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait, ce sont 7 projets concrets qui s'inspirent directement d'un film qui fait un carton pour le moment au cinéma et qui s'appelle « Demain ». Je ne sais pas si - un petit sondage à main levée – il y en a dans le Conseil qui ont été le voir ? Il y en a. Ce film a un succès énorme, en général, il a fait plus de 600.000 entrées en France et 50.000 en Belgique, ce qui est gigantesque. En général, ce genre de documentaire parce qu'il s'agit d'un documentaire à thèmes, fait entre 150-200.000 entrées maximum. Le thème de ce film, ce n'est pas du tout du catastrophisme, on n'est pas en train de filmer la pollution et tout ce qui ne va dans le monde et c'est une démarche positive que j'apprécie, au contraire, on regarde à travers le monde dans les déserts qu'a laissé derrière lui le capitalisme financier, les alternatives qui ont été trouvées. On parle de Détroit qui se relève après la chute de l'industrie automobile. On peut comparer de près ou de loin cette solution au Borinage qui a du mal à se remettre de son passé industriel et plus que d'un simple constat, une illustration sur un ton « bobo » nostalgique, il a des solutions très concrètes qui s'inspire de ce que ces gens ont mis en place, il s'agit donc d'initiatives citoyennes. La seule chose vraiment, si vous avez un peu de temps, allez-y, allez voir ce film, allez le voir avec des enfants à partir de 15 ans et cela pourra animer l'une ou l'autre discussion le soir à la maison, je vous encourage sincèrement à y passer une soirée. La première chose, c'est manger bio et peu de viande dans les cantines de la Ville, cela on peut l'appliquer et mettre des jardins collectifs à disposition des gens et des écoles. Pourquoi ? L'agriculture industrielle, on le sait, est responsable d'une majeure partie de la destruction écologique sur la planète, de la disparition de milliers d'espèces et de millions de paysans. Elle participe à l'épuisement des ressources en eau et contribue largement au réchauffement climatique. Je vous passe les chiffres mais ce sont quelques multinationales de l'agro-alimentaire qui contrôlent,

Cargill par exemple, qui contrôle désormais une majeure partie des semences tandis que les géants de la grande distribution contrôlent une bonne partie de la production de la distribution et des prix de la nourriture. La capacité de nous nourrir par nous-mêmes est mise en danger. Petite anecdote, j'ai un ami qui travaille pour une grosse société de conseil et qui conseille Cargill quant à sa politique de prix et quand leur marge brute n'est pas assez forte, il rajoute du sel dans les ingrédients qu'ils nous font manger, donc, le sel, c'est exécrable pour la santé mais cela ne coûte pas cher, donc, il suffit d'en rajouter quelques centaines ou quelques milliers de tonnes, à l'échelle mondiale, c'est rien du tout. La seule chose qui augmente, c'est leur marge brute et ce qui diminue, c'est la santé des gens qui font leurs courses au supermarché. Comment peut-on y contribuer ? En servant de la nourriture BIO et produite localement dans les cantines de la Ville et je sais que des efforts sont faits dans ce cadre-là, cela peut devenir beaucoup plus systématique et mettre à disposition des terrains en friche pour permettre aux citoyens qui le souhaitent de développer des potagers en agro-écologie comme on dit aujourd'hui et favoriser l'écoulement des produits BIO et locaux et je sais aussi qu'il y a des projets dans ce sens-là. Encore une fois, mon interpellation n'est pas une critique de la Ville, c'est vraiment de l'eau au moulin et je suis certain qu'on me répondra « On l'a déjà fait - ceci, on le fait - cela, ce sont des expériences que l'on mène, etc... ». Ces idées vont juste dans une direction fédératrice. D'autres échevins m'ont aussi interpellé en disant que mon interpellation était longue, donc, je me dépêche. 2. Opter pour un fournisseur d'électricité renouvelable, je sais qu'on est dans un cas de marchés publics et il existe, la députée LALIEUX pourrait en témoigner, des clauses éthiques à intégrer dans les marchés publics de la Ville, donc, je pense que cela est possible, donc, je ne vais pas faire mon laïus sur les énergies fossiles qui participent activement au dérèglement climatique, vous le savez aussi bien que moi. L'énergie nucléaire est hors de prix, le pétrole va augmenter, les grands pétroliers du monde se sont rassemblés aujourd'hui pour faire remonter les prix du pétrole parce que cela n'arrangeait personne qu'ils soient aussi bas, sauf les consommateurs et donc, l'énergie nucléaire hors de prix est extrêmement dangereuse, consomme une grande partie de l'eau douce disponible qui est un produit de plus en plus rare et produit des déchets ultra-polluants. Au niveau de la Ville, comment peut-on participer à avoir de l'énergie renouvelable ? Installer des sources d'énergie renouvelables sur tous les édifices publics et je me réjouis d'avoir vu cela, en tout cas, l'isolation, pas encore les énergies renouvelables sur les édifices publics. Il y a des sociétés belges d'ailleurs qui sont spécialisées en installation de solutions multimodales pour l'énergie renouvelable dans les

bâtiments. Opter bien sûr pour un fournisseur d'énergie 100% renouvelable et l'idéal étant dans le même temps de réduire sa consommation d'énergie dans l'isolation massive et vous vous êtes engagés à le faire des bâtiments existants et d'opter pour des transports doux comme par exemple, le vélo. 3. Acheter dans des commerces locaux et indépendants. Pourquoi ? De très nombreuses études montrent désormais qu'acheter dans une entreprise locale et indépendante crée 3 fois plus d'emplois, fait circuler 3 fois plus de richesses et permet de disposer de 3 fois plus de taxes locales pour faire vivre la collectivité et aussi rapporte 3 fois plus de dons pour les associations, donc, effectivement, les commerces locaux attirent également une forme de générosité publique ; par contre, sur un euro dépensé dans une multinationale, quasi rien, 7 à 8 % seulement resteront dans l'économie locale. L'argent sera capitalisé, participera à renforcer les pouvoirs de quelques géants mondiaux au détriment de l'économie du lieu. Les habitants perdront le pouvoir sur leur économie. Maintenir une économie locale, contrôlée par les habitants d'un territoire, limite les délocalisations, la spéculation et l'évasion fiscale comme par exemple, le pratique IKEA. Comment faire ? Arrêter définitivement d'attirer des locomotives qui sont d'atroces machines à fric pourvoyeuses d'emplois non durables. Introduire des clauses environnementales et sociales dans les contrats avec les fournisseurs de la Ville y compris les banques comme je vous l'ai déjà suggéré. 4. Réduire, réutiliser, recycler, réparer, partager. Pourquoi ? Parce que 10 millions de tonnes de déchets sont jetés chaque jour dans le monde, 10 millions de tonnes, imaginez cela sur la Grand Place. Les décharges, les rivières, les forêts, les océans sont gorgés des rebuts occidentaux et en Afrique, ce sont des villes entières qui accueillent des vieux ordinateurs, téléviseurs, véhicules que nous n'utilisons plus, polluant les eaux, la terre et intoxiquant les enfants. De plus, un tiers de la nourriture que nous produisons finit à la poubelle. Parallèlement à cela, la majeure partie des ressources naturelles est en train de s'épuiser et recycler crée 10 fois plus d'emplois que l'incinération. Partager les objets plutôt que les posséder nous permettrait de réduire immensément nos besoins en matière première. Comment créer des Recup Shop et des Repair Cafés dans les déchetteries de l'IDEA ou arrivent souvent des objets qui peuvent encore servir, on le voit, il y a des gens qui essaient de descendre dans les conteneurs régulièrement pour récupérer des trucs ou moyennant de simples réparations, donc, on pourrait tout à fait créer de l'emploi en récupérant une partie de ce qui est jeté et subventionner l'achat de composteurs, lombricomposteurs ou l'achat de poules comme l'évoquait récemment un de mes collègues du CDH, réparer, réutiliser dans un Fab Lab dont c'est un laboratoire où on crée, on répare, on crée des pièces détachées avec par

exemple avec des imprimantes 3D. Partager plutôt qu'acheter par exemple les voitures dans la fonction publique, à l'heure où ce thème fait débat dans le cadre des rémunérations du cadre du Manège par exemple, voici une option qui donnerait un signe positif à la population.

5. Revégétaliser l'urbain. Cette revégétalisation et je vais aller assez rapidement, les espaces verts sont très prisés. A Mons, on a de magnifiques espaces verts, calme et air pur ne font plus partie de notre quotidien surtout que le Centre-ville est encore très dédié à la voiture, revégétaliser l'urbain, c'est remettre la nature au cœur des villes. Cours, bords de fenêtre, murs et toits, terre-pleins sont autant d'espaces dans lesquels nous pouvons réintroduire une biodiversité qui nous reconnecte au mouvement naturel des saisons et nous permet d'apprécier la beauté et la richesse du vivant. Que faire, on peut créer, et par exemple le jardin au-dessus de la boulangerie militaire en est un exemple formidable, de véritables terrains d'expérience et de sensibilisation aux questions d'environnement mais également des lieux d'expression, d'apprentissage, de production alimentaire. Souvent gérés collectivement, ces lieux deviennent de nouveaux espaces de citoyenneté comme encore une fois les jardins suspendus le sont devenus.

6. Favoriser la relance de la monnaie locale par exemple, le ROPI en rémunérant les employés de la Ville en partie en monnaie locale et pourquoi pas, nos émoluments en tant que Conseillers communaux, moi, je serai tout à fait d'accord qu'ils me soient 100% versés en monnaie locale et j'espère que vous me suivrez dans cette démarche. Vous avez peut-être déjà vu un client échanger avec un commerçant à Mons, de drôles de billets, il s'agissait certainement, d'une monnaie locale, le ROPI, c'est-à-dire une monnaie non soutenue par un Gouvernement national et destiné à être échangé dans une zone restreinte. Les monnaies de ce type sont également appelées monnaie complémentaire, elles ne concurrencent pas la monnaie nationale ou la monnaie européenne mais elles viennent en complément. Cela permettrait, le fait de relancer le ROPI dans notre ville nous permettrait de dynamiser les échanges locaux et l'économie locale car la validité de la monnaie est limitée au territoire de Mons au service de la force économique locale. Cela permettrait de maintenir les emplois dans le territoire, d'en créer de nouveaux car en encourageant la consommation locale, vous relancez l'économie locale et par conséquent, évitez la délocalisation et augmentez la capacité aux commerçants et producteurs d'embaucher. En favorisant plus les échanges entre citoyens car la monnaie est un symbole identitaire fort et des symboles identitaires à Mons, on en a beaucoup, le Dragon, le Ropieur, le Singe et d'autres. Ainsi, le fait de se retrouver autour d'un système d'échange commun créerait la cohésion et favoriserait les liens sociaux. Réduire l'impact écologique par la création d'une monnaie

encourage les producteurs locaux et par conséquent les circuits courts ainsi vous réduisez aussi les transports des produits et minimisez les changements climatiques. 7. Créer un lieu d'éducation alternatif. A Mons, pour en avoir discuté avec l'une d'entre vous, même plusieurs d'entre vous, il y a beaucoup et je crois qu'il faut saluer le travail de l'échevinat par rapport à cela, il y a beaucoup d'expériences alternatives inspirées des pédagogies FREINET, MONTESSORI qui sont données et pourquoi au moment où ce sera prêt avec le rythme, les moyens humains, donc, il faut rester réaliste bien entendu, pourquoi ne pas fédérer tout cela dans un lieu d'éducation alternatif. L'école classique est peu adaptée aux véritables enjeux de demain, elle apprend la compétition, elle apprend la concurrence alors que toutes les études montrent que l'homme est surtout fait pour collaborer et pas s'entre-dévorer et donc, elle ne prépare pas les enfants aux mutations considérables telles que l'aggravation des taux de chômage, l'insécurité alimentaire, la fin de l'énergie pétrolière, la précarité voire l'absence des aides sociales et des retraites, la destruction massive des terres agricoles et des écosystèmes naturels. Aujourd'hui, en France, il y a près de 700 écoles qui se revendiquent des pédagogies nouvelles, donc, souvent, je les ai évoquées, ce sont FREINET, MONTESSORI, STEINER, des pédagogies dont on s'inspire aussi à Mons et en créant une école alternative, donc, au niveau fondamental et au niveau communal, on peut favoriser la coopération dans la classe en amenant les enfants à s'entraider plutôt qu'à se comparer à l'aide de notes, cela crée un environnement où les élèves sont les acteurs de leur apprentissage et apprennent à travailler avec d'autres dans un esprit de solidarité et non de compétitivité. Vous permettez aux enfants de se responsabiliser dès les plus jeunes âges en mettant en place une organisation qui incite les enfants à s'exprimer, à créer, à partager et cheminer vers leurs propres centres d'intérêt. Vous équilibrez le travail intellectuel et le travail manuel en proposant aux enfants d'expérimenter ce qu'ils apprennent et de sortir du tout théorique. En effet, il est essentiel pour le développement de l'enfant que l'instruction par l'esprit ne soit pas exclusive. Enfin, on respecte le rythme de l'enfant car dans ces pédagogies alternatives, les instituteurs toujours présents aident l'enfant à conquérir son autonomie en lui permettant de choisir librement son travail et d'exploiter ses capacités à son rythme. Voilà, c'est fini, vous pouvez vous réveiller. Ce sont juste des pistes qui ont le caractère aussi général que le projet qu'on nous a présenté aujourd'hui et qui j'espère pourront vous inspirer. Merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Mme l'Echevine quelques éléments de réponse.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. le Bourgmestre, je vais tenter d'être plus brève mais néanmoins, je ne sais pas si les projets en tout cas évoqués par le Conseiller HAMBYE sont réellement concrets mais en tout cas, malgré ces 5 pages d'interpellation qui sont pour le moins assez éclectiques, vous comprendrez, dès lors, qu'il est difficile de répondre de manière exhaustive à l'ensemble des réflexions, constats, questions un peu tout azimut. Je vais essayer néanmoins sans être beaucoup plus longue que d'habitude de répondre un minimum aux différentes interrogations et donc, personnellement, malgré le sondage émis au début de l'interpellation, je n'ai pas pu visionner encore le film puisque j'ai tenté d'y aller mercredi dernier mais c'était complet, donc, effectivement, je constate que cela a un certain succès mais donc, pour en revenir à l'interpellation en tant que telle, comme l'indique, M. HAMBYE, il évoque le manger bio avec moins de viandes dans les cantines scolaires. A ce propos, le cahier des charges pour les repas chauds est assez précis quant à la présence de bio et la diversité des différents menus. On parle notamment des légumes oubliés, des poissons labellisés et aussi à des recours à des producteurs locaux et pour votre parfaite information, le cahier des charges qui date maintenant de 2012 et qui a été attribué pour 4 ans, sera prochainement revu et ce sera éventuellement l'occasion de l'adapter dans le sens que le Conseiller peut le souhaiter et je ne doute pas un seul instant que ma collègue de l'éducation pourra regarder avec moi lors de la préparation des marchés publics comment nous pourrions aller dans ce sens mais en outre, des repas chauds, les produits locaux sont également privilégiés dans certaines écoles avec des collations « santé ». Celles-ci participent, en effet, à l'opération « Un fruit, un légume » mis sur pied par la Région wallonne qui met en relation une école avec un producteur local et permet ainsi aux enfants de déguster un fruit tous les jours. Les élèves notamment de l'école communale d'Havré gèrent quant à eux un potager pédagogique dont ils profitent des fruits et légumes à diverses occasions. Vous parliez également de la mise à disposition de jardins collectifs. A première vue, ils nous semblent que ce n'est pas à la Ville de décider du choix du terrain mais elle peut peut-être accompagner un comité organisé, effectivement, comme vous l'indiquiez, on en a déjà parlé au sein de cette enceinte, dans les différentes démarches, des potagers communautaires sont néanmoins initiés dans les différentes maisons de quartier de Mons, que ce soit en pleine terre, en bac et en tout cas, toutes les maisons de quartier possèdent des espaces de cultures potagères privatives ou collectives mais enfin, ces derniers sont accessibles à tous et cultivés par des groupes d'habitants. En matière d'électricité renouvelable, grâce au contrat en cours à poursuivre lors du prochain marché, la Ville réalise beaucoup d'efforts, raison pour laquelle, le diagnostic POLLEC est

relativement positif en matière d'émissions de CO². Les travaux se font toujours avec une réflexion quoi qu'on en dise en matière d'isolation, de réduction des coûts de l'électricité. Pour ce qui est du point de vue sur les commerces de proximité bien que je sois assez d'accord avec vous sur l'importance d'acheter dans les commerces locaux, nous pensons, aussi, au sein du Collège que le problème ne relève pas vraiment de la Ville. L'Europe a voulu la liberté d'entreprise et l'ouverture des frontières, aujourd'hui, nous en observons le résultat. Les gens ont le choix d'aller en périphérie ou en Centre-ville, de se tourner vers une multinationale ou de se tourner vers le petit producteur, tout au final, dans ce cas, n'est qu'une question de choix, d'habitudes, d'éducation mais ni nous ni moi, ne pouvons contraindre les gens. Pour ce qui est des enseignes locomotives, comme vous l'indiquez, je ne partage pas et le Collège non plus, ne partage pas votre vision puisqu'à l'aube des années 2000, le piétonnier n'était pratiquement rempli que de grandes enseignes et je ne pense pas que quelqu'un se soit plaint à l'époque. Ces locomotives dont il était question, notamment H&M et bien d'autres, sont vectrices de flux, ce dont nous manquons cruellement aujourd'hui. Il est évident que nous devons également travailler à réserver une part du gâteau aux petits indépendants qui offrent une gamme de produits tout à fait différente, c'est notamment la raison d'être de la maternité commerciale qui va être mise en place dans les années à venir. Il faut essayer de trouver le juste milieu en fait, en ces grosses locomotives et entre ces petits commerces locaux mais qui permettra à tous de trouver un peu son bonheur me semble-t-il. Vous parlez aussi, M. HAMBYE, d'introduire des clauses environnementales et sociales dans les contrats qui lient la Ville à ces fournisseurs, je vous rappelle que ce travail est déjà réalisé et présenté au Conseil communal. Le Conseil a voté une charte pour lutter contre le dumping social au mois de novembre. Une première réunion visant à intégrer ces critères dans ces cas pratiques a lieu notamment le 22 février, donc, je pense qu'une fois de plus, la Ville de Mons, malgré vos inquiétudes et vos craintes, remplit et répond à vos attentes. La Ville réalise également de nombreux efforts en matière de réduction de déchets, de recyclage, de réparation, de partage, ainsi, le Plan de Cohésion Sociale initié depuis plusieurs années des projets relevant des solidarités alternatives avec les citoyens. Concrètement, des Donneries sont installées dans les différentes Maisons de quartier, à l'Allée des Oiseaux, à Ghlin, au Festinoy et donc, ce sont effectivement aussi des moyens mis en œuvre aujourd'hui. Dans la même veine, des Gratifierias (marchés gratuits) sont organisés dans différentes Maisons de Quartier plusieurs fois par an. Les citoyens sont invités à venir déposer des objets dont ils n'ont plus l'utilité et pour lesquels ils acceptent de donner une deuxième vie sans retour

nécessairement, donc, vous voyez que là aussi, nous avançons dans ces différents domaines. Notons également qu'une gratifieria ne se limite forcément aux objets et qu'il existe aussi des échanges entre des produits ménagers et différents services et donc, là aussi, la Ville de Mons avance dans ces domaines-là. Il existe également des Bricothèques où vous pouvez amener vos outils qui seront mis à disposition d'autres utilisateurs, donc, vous voyez que nous avançons et ensuite, la première Accorderie de Belgique ouvrira ses portes à Mons, le 15 mars et sera située à la rue de la Grande Triperie. Grâce à la mobilisation de citoyens caractérisés par une diversité sociale, donc, vous voyez aussi que nous n'avons pas attendu votre interpellation pour travailler sur ce sujet. Nous développons, effectivement, l'échange de services et une certaine coopération par rapport à cela et donc, nous avons aussi une richesse collective et solidaire qui s'appuie essentiellement sur le potentiel des membres de toute la communauté et donc, nous avançons dans ce sujet, néanmoins, vous avez aussi également parlé du Plan de Cohésion Sociale qui étudie également la possibilité d'une épicerie solidaire mais cela aussi, nous le faisons déjà à Mons puisque implantée au cœur de la Cité d'Epinlieu, épicerie solidaire qui sera un lieu convivial de rencontres et d'échanges qui permet le « réseautage » et la circulation d'information entre les habitants et les acteurs locaux et donc, cette originalité de cette épicerie réside dans le fait qu'elle ne sera pas uniquement réservée à un public en difficulté mais toute personne sensible à une communication responsable pourra accéder au prix du marché aux produits de l'épicerie. Par ailleurs, la Maison de Quartier de l'Allée des Oiseaux met dans ces locaux à disposition plusieurs possibilités, le Repair Café que vous citez et qui vient de fêter ces deux ans, vous voyez une fois de plus qu'on ne vous a pas attendu. Le groupe d'achats collectifs est un groupe de personnes qui se mettent ensemble afin d'acheter leurs produits souvent des fruits et légumes directement chez des producteurs locaux et en matière de compostage, la Ville de Mons a investi depuis de nombreuses années dans un stand permanent à Obourg où des bénévoles formés dans ce cadre d'un appel d'Hygea font des démonstrations chaque année de mars ou avril à octobre. Les Conseillers en environnement y participent. La revégétalisation urbaine, dont vous parliez nous tient également à cœur. C'est en effet une réflexion dans les services vis-à-vis de nouveaux quartiers au sein desquels les pelouses sont déjà traitées en fauchage tardif. Aux prés fleuris avec la création d'un espace à abeilles sauvages notamment. L'interdiction d'utiliser des produits phyto dont on a déjà régulièrement fait débat au sein de cette assemblée induit de nouvelles pratiques de gestion, d'aménagement et donc d'amélioration de la biodiversité. Une réflexion existe aussi dans le cadre de l'octroi des

permis lors des cessations d'entreprises, carrières ou autres... Nous mettons tout en œuvre afin de garantir notre patrimoine arboricole et nous restons également particulièrement attentifs à l'essor et à la relance du projet de la monnaie locale le ROPI et donc, vous parliez tout à l'heure de cette monnaie et sachez qu'il y a une présentation qui a eu lieu notamment en janvier lors du dernier CPDD. Je sais également qu'il doit y avoir une assemblée générale qui doit avoir lieu bientôt dans les yourtes jouxtant Ghlin et Jemappes demain, donc, voilà, nous sommes bien renseignés et pour ce qui concerne la création de lieux d'éducation alternative et de la mise en œuvre de nouvelles formes de pédagogie comme vous l'indiquez, notamment FREINET et d'autres DECROLY, je dois bien vous avouer qu'aucune démarche en ce sens n'a jusqu'à ici été entreprise au niveau du fondamental et donc, de l'enseignement primaire mais une réflexion, néanmoins, cela existe déjà sur notre territoire avec l'école du futur notamment gérée par la Province du Hainaut mais au niveau local, effectivement, on pourrait regarder avec ma collègue, l'Echevine de l'Education pourquoi ne pas intégrer cela au sein du fondamental mais donc, là, il faudrait pouvoir revoir à un moment donné, le programme par rapport à cela mais nous sommes complètement ouverts en sachant que par rapport aux 7 points évoqués, nous remplissons 6 points, donc, finalement, notre copie n'est pas si mauvaise et donc, comme vous le voyez, M. le Conseiller, même si à Mons, c'est loin d'être parfait, nous avançons à grands pas dans le sens que vous souhaitez tout en tenant compte bien entendu de la réalité de terrain, des impératifs financiers et des différentes législations notamment européennes, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mme l'Echevine. Une réplique brève ?

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Ecoutez, je ne comprends pas pourquoi, vous dites que je vous accuse, au contraire, j'ai commencé en disant qu'il y avait beaucoup de choses de bien qui se faisaient, donc, cela allait plutôt dans votre sens. Je voulais noter le fait que 600.000 personnes presque 700 aujourd'hui qui ont vu ce film, c'est important, vous n'avez pas pu aller le voir, allez le voir et vous comprendrez qu'on est dans la même direction. Quelques remarques malgré tout et je serai bref, la première, c'est que le premier groupement d'achats comme vous l'évoquez a été créé par deux conseillères communales Ecolo, ici, présentes notamment, donc, effectivement, tout cela pour indiquer que beaucoup de choses que vous évoquez ne sont pas du ressort de la Ville. L'idée, ce n'est pas de vous demander de le faire, l'idée non plus, c'est de ne pas se l'approprier. L'idée, c'est de favoriser le terreau de ces initiatives citoyennes et les accompagner et je suis certain que vous êtes prêts à le faire au moment où elles doivent prendre de l'ampleur. Alors, au

niveau de tout ce qui est Bricothèque, Repair Café, ce genre de choses que vous évoquiez, oui, vous parlez de Donneries, de Gratifieria, des endroits où les gens vont volontairement donner des choses, moi, je vous parlais de la gestion des déchets, c'est-à-dire des gens qui vont jeter des choses qui sont encore tout à fait aptes à servir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur, je ne voudrais vraiment pas, ce n'est pas dans mes habitudes mais il y a très exactement 28 minutes pour une interpellation, alors, moi, je vais proposer quand même un règlement au Conseil communal, je pense qu'il faut rester dans des limites décentes et bien entendu, si demain, dans les journaux, je ne trouve pas une grande partie de votre interpellation et de la réponse brillante de Mme l'Echevine, je serai déçu mais je vous adjure, c'est la réplique, 2 minutes, vous répliquez et puis voilà parce que si on continue comme cela, à minuit, on est là, cela ne me gêne pas beaucoup mais je sens chez nos collègues un assoupissement.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : J'en avais fini.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vois cela physiquement, intellectuellement, je ne suis pas, voilà mais je pense que l'intellectuel a précédé le physique.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Je vois aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Merci beaucoup. Nous en arrivons à l'interpellation relative aux commerces accessibles lors de la cavalcade de Jemappes, notre collègue Fabio ANTONINI.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Merci M. le Président, chers collègues, dans le cadre de l'aide au maintien de l'activité économique dans notre région et plus particulièrement celle exercée sur le zoning commercial dont fait partie le Carrefour Market de Jemappes, avenue Maréchal Foch, une demande de rendre accessible les commerces et ceux avoisinant tels que Middas, Taverne le Cock In lors de la traditionnelle cavalcade de Jemappes, est-elle envisageable. En effet, le défi de M. ELIOT, gérant du Carrefour, comme vous pouvez le lire dans le courrier ci-joint, est d'assurer la continuité de l'activité au sein de sa PME pour ainsi pouvoir maintenir l'emploi. Il est à noter également que ce Chef d'entreprise est une personne participative et désireuse de proposer des idées afin de redynamiser l'ensemble de Jemappes. Il ne manque pas non plus de s'intégrer dans le tissu associatif local. C'est pourquoi, en tant qu'acteur politique, créer de l'emploi est une chose mais aider à maintenir l'activité en est une autre. Dans la mesure du possible, le lundi de Pâques étant férié, ne serait-il pas opportun de laisser un passage afin d'accéder aux commerces de ce zoning les autres jours. Doit-on barrer absolument l'avenue Maréchal Foch à hauteur de la limite avec Quaregnon, donc, à hauteur du Pavé Danau ? Une indication « Commerces

accessibles » est-elle possible afin d'éviter plus ou moins 10.000 euros de perte que peut occasionner un week-end de non affluence dans ce carrefour Market ? Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. le Conseiller. Le Collège a pris bonne note de votre interpellation et permets-moi de préciser quelques éléments. Lors des festivités, l'avenue Foch n'est pas totalement interdite à la circulation. En fait quand on en vient de Quaregnon vers Mons, une barrière avec mention « Excepté desserte locale » est placée à hauteur du carrefour formé par l'avenue Foch et la rue Pavé Danau. Les riverains ou les autres automobilistes qui veulent se rendre vers les magasins ainsi que les bus peuvent donc, circuler dans les deux sens, ce n'est que plus loin, à hauteur de la rue Lloyd George que la circulation est interdite. L'accès aux magasins est donc, possible via l'arrière par la rue Croisette. Dans le sens Mons-Quaregnon, l'accès aux commerces est également possible en suivant la déviation mais suite à votre interpellation et afin de permettre une meilleure information des riverains, le Service Signalisation de la Ville indiquera d'une manière beaucoup plus claire encore que l'accès est autorisé vers la zone commerciale et un panneau comme vous le suggérez avec la mention « commerces accessibles » sera ajoutée.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : C'est une petite action mais je pense qu'elle n'est pas négligeable puisque c'est un axe qui est aussi soumis à une importante concurrence quand on voit le nombre de magasins de produits alimentaires qui sont sur cet axe-là et je pense que c'est une bonne chose pour les commerces du zoning.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. J'en arrive alors à M. le Conseiller, Maxime POURTOIS, la lutte contre les bâtiments à l'abandon et les dessus de commerces inoccupés.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. On le sait, la redynamisation du Centre-ville que l'on opère aujourd'hui, évidemment, elle mobilise beaucoup de sujets, elle mobilise aussi beaucoup de personnes en ce compris les commerçants et la quête de l'attractivité du Centre-ville va passer par de nombreux projets dont on a pu débattre ici, de manière récurrente qu'il s'agisse tantôt de mobilité, tantôt de développement économique, d'urbanisme, et j'en passe. Le passant se pose néanmoins une question, quand on lève notre tête dans certaines rues du Centre, on retrouve parfois certains bâtiments qui sont inoccupés ou qui sont insalubres, ce qui d'ailleurs peut constituer une véritable plaie allant jusqu'à défigurer certains Centres-Villes. Alors, évidemment, cette situation, tout le monde quelque part en pâtit en commençant par les

commerçants qui eux voient le capital attractivité de leurs commerces potentiellement diminués par ce voisinage indésirable. Ma question est donc très simple. Quelles actions concrètes, la Ville de Mons peut-elle entamer pour lutter efficacement contre les chancres, les bâtiments à l'abandon et les dessus de commerces inoccupés tout évidemment en continuant à favoriser la revitalisation urbaine. Mons, peut-elle concrètement se doter à l'instar notamment de Bruxelles, d'outils incitatifs, dissuasifs ou répressifs ? On le sait, les propriétaires de ces bâtiments préfèrent parfois toucher un bail commercial garanti, quel que soit le commerce plutôt que de vendre au rabais un immeuble forcément déprécié parce qu'il est en mauvais état. Dans cette logique, pourrait-on encore une fois à l'instar de Bruxelles, mettre en place une taxe vers les propriétaires d'immeubles et des terrains laissés à l'abandon ou non exploités comme par exemple, des étages vides au-dessus de commerces. Cette taxe a notamment été reprise par d'autres communes limitrophes à Bruxelles et par ailleurs, la ville de Bruxelles et après vérification approfondie, il s'agit là de bâtiments classés mais la Ville de Bruxelles s'est dotée d'un nouveau règlement qui va même imposer aux propriétaires, la remise en état du bâtiment, est-ce qu'une telle transposition serait effective à Mons ou dans tous les cas, pourrait-elle être intégrée à la législation wallonne en vigueur ? A la lumière de ces éléments, pourriez-vous donc, s'il vous plaît, m'indiquer quelles sont les mesures pouvant être prises par la Ville de Mons ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, M. le Chef de groupe, merci également pour votre question. Quelques éléments de réponse. C'est effectivement une préoccupation du Collège communal. Nous disposons d'une série d'outils qu'ils soient incitatifs, dissuasifs ou répressifs. En matière d'outils incitatifs, nous disposons de primes qui sont octroyées aux habitants qui rafraîchissent ou embellissent leurs façades. Il y a également des dispositifs qui existent en lien avec la Région Wallonne, avec le Fonds Wallon du Logement via l'Agence immobilière sociale notamment et puis, par ailleurs, la Ville avait réalisé, il y a à peu près deux ans, une publication spécifiquement dédiée aux propriétaires des étages des bâtiments commerciaux qui sont inoccupés. En matière d'outils dissuasifs, il y a également, le règlement qui a été adopté par notre Conseil Communal, il y a un peu plus de deux ans qui porte sur les divisions de maisons unifamiliales par rapport au logement à créer qui est plus stricte que la législation wallonne en la matière et enfin, en termes d'outils répressifs, nous disposons d'une taxe d'ores et déjà sur les immeubles inoccupés qui fait l'objet d'une application renforcée puisque son

application a été transférée il y a peu à la cellule Logement, ce qui permet à nos agents constatateurs de pouvoir renforcer l'attention que l'Administration communale et la Ville d'une manière générale porte à cette problématique. On avait jusqu'à ce jour, détectés une soixantaine d'immeubles inoccupés qui faisaient l'objet d'une taxation et d'ores et déjà, à travers l'action des agents de la cellule Logement, ces résultats sont en voie d'amélioration. Pour le reste, nous disposons malheureusement d'assez peu d'outils légaux qui nous permettent d'aller au-delà. Vous citez un exemple qui est appliqué à Bruxelles, qui est spécifiquement dédié aux immeubles classés et qui fait l'objet d'une base légale qui est différente de celle existante en Wallonie, il est clair qu'au niveau wallon, des réflexions peuvent néanmoins avoir lieu pour renforcer les pouvoirs dont disposent les communes en matière de lutte contre les biens laissés à l'abandon mais c'est une compétence qui dépasse celle de notre simple Conseil Communal. Un dernier élément de réponse, simplement pour vous indiquer que par rapport à cette problématique d'une manière générale, nous avons déposé un périmètre de rénovation urbaine auprès de la Région Wallonne qui couvre l'ensemble des axes commerciaux de la Ville. Il a été adopté par le Conseil en novembre 2014. Il fait l'objet, pour le moment, d'échanges avec l'Administration Wallonne et a précisément pour objectif prioritaire de repeupler ces étages non occupés des commerces avec toutes les difficultés que cela peut générer sur le plan juridique, sur le plan de l'accès pratique aux étages, etc... Mais d'ores et déjà, systématiquement, dans les demandes de permis qui sont introduites par les demandeurs, le Service de l'Urbanisme et le Collège y est très attentif, incite à l'occupation de ces biens et je pourrais multiplier les exemples, que ce soit la rue de la Clef, que ce soit dans la Grand Rue avec Bershka, soit dans la rue de la Chaussée avec le futur projet CityMall, dans la rue des Capucins au-dessus de l'ancienne Palette ou dans la Grand Rue non piétonne au niveau de la pharmacie de Messines notamment, donc, c'est un processus qui est long mais qui se met en place depuis déjà plusieurs de nombreuses années au niveau de la Ville. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. M. le Conseiller.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup M. l'Echevin pour toutes ces précisions. C'est clair que la Ville se dote déjà d'outils spécifiques. Il sera aussi intéressant de suivre l'évolution des travaux au Parlement Wallon pour voir éventuellement dans quelles mesures évidemment, la législation wallonne pourra évoluer à ce niveau et être favorable aux villes. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. L'incident est clos. J'ai maintenant le Beau Vélo de Ravel. J'ai à la fois notre Collègue Yves ANDRE et aussi Charlotte DE JAER.

Est-ce que vous acceptez qu'on vous fasse attendre l'un à la suite de l'autre et puis qu'on puisse répondre ? Vous voulez commencer, Madame ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Oui. Lors du Conseil communal dernier, on avait approuvé le projet de l'Office du Tourisme pour l'année 2016. Celui-ci comme cela a été fait au niveau de la Wallonie mettait le cyclo-tourisme en avant, on s'en est réjoui puisque si nos interpellations sur les vélos portent plutôt d'habitude sur le vélo au quotidien, cela n'empêche que nous trouvons que le vélo est quelque chose de très bénéfique pour une ville en matière de tourisme. Hélas, quelle ne fût notre déception quand nous avons appris que la Ville de Mons avait refusé de participer au Beau Vélo de Ravel en 2016, quelle occasion ratée. 10.000 chalands en une journée pour visiter nos musées et manger dans notre Horeca, quel dommage ! Il paraît que les communes boraines essayent de le faire, on l'espère. Cette question sur le Beau Vélo de Ravel qui ne dure qu'une journée m'amène à discuter plus largement sur ce qui préoccupe les utilisateurs du Ravel de tous les jours, c'est-à-dire l'entretien de nos ravelis qui malheureusement n'est pas au beau fixe. A Cuesmes notamment, j'ai mis une photo dans mon interpellation, la Renouée du Japon envahit de jour en jour le Ravel au point que deux promeneurs à vélo ou à cheval ne savent plus s'y croiser. A Flénu, dès la moindre pluie, la partie du Ravel, à côté de l'avenue du Champ de Bataille devient boueux à tel point que cela en est impraticable, les cyclistes doivent descendre de leur vélo ou ne s'y aventurent pas à pied tellement c'est boueux. Enfin et surtout, tout le long des Ravelis sur la commune de Mons, on voit beaucoup de déchets qui sont là. Pour utiliser le Ravel de Flénu dans un sens comme dans l'autre, on a vu qu'il y a une véritable volonté du Collège de Quaregnon d'entretenir ces Ravelis notamment parce qu'ils avaient mis en place une exposition mais aussi au jour le jour, ces Ravelis sont nettement mieux entretenus que ceux de la Ville de Mons. Pouvez-vous me dire pourquoi la Ville de Mons a refusé de participer au Ravel et pourquoi le choix se porterait sur l'année 2018 plutôt que l'année de 2016 ? Pouvez-vous me dire ce que vous envisagez de faire concernant l'invasion de la Renouée du Japon le long du Ravel à Cuesmes ? Pouvez-vous nous dire aussi ce que vous comptez faire concernant le tronçon du Ravel 98 inondé à la moindre pluie à Flénu, Et enfin, surtout, dans le cadre de votre volonté de lutter contre les dépôts sauvages, pouvez-vous nous dire quelles actions sont prévues spécifiquement sur les Ravelis par le Service Incivilités concernant le dépôt sauvage le long de celui-ci. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci à vous. Notre Collègue M. ANDRE. Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je ne vais pas beaucoup rajouter d'arguments. La question essentielle c'est, quels sont les arguments qui vous ont conduits à refuser de participer au Beau Vélo de Ravel en 2016, surtout quand on entend régulièrement une des voies de développement de la Ville de Mons, ce sera le tourisme et donc, cela me paraît un peu anachronique de refuser un évènement comme celui-là, populaire qui permettait de faire parler de Mons une journée complète dans la région. Je sais que quand il y a eu l'effondrement de la structure d'Arne QUINZE, on m'a répondu à l'époque que c'était très bien puisqu'on en avait parlé en Chine, je ne suis pas sûr et certain qu'il y ait beaucoup de Chinois qui soient venus visiter Mons, par contre, des personnes de la région voire des néerlandophones qui viennent, il y en a quand même énormément et donc, c'était vraiment quelque chose qui était un élément majeur pour une politique touristique de proximité, je pense que c'est quand même vers là que Mons s'oriente, vers une politique de proximité au niveau du tourisme et pas nécessairement du grand tourisme transcontinental. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Mme l'Echevine va vous répondre dans un instant au sujet de l'entretien et d'emblée, au nom du Collège, je peux vous dire que je comprends les deux interpellations et nous-mêmes avons beaucoup discuté le sujet. Vous savez que le Beau Vélo de Ravel a été organisé déjà à deux reprises à Mons avec le soutien de la Ville, une fois au départ de la Place Marché aux Herbes et une fois au départ du Grand Large en 2010. La décision du Collège a été dictée uniquement pour des motifs d'ordre budgétaire. En effet, il faut savoir que la RTBF soumet un cahier des charges exigeant et précis aux villes qui souhaitent organiser le Beau Vélo de Ravel. Il y a d'abord une prise en charge de 15.000 euros hors TVA à la base et donc, cela, c'est une participation forfaitaire en plus de ces 15.000 plus TVA, les villes doivent mettre à disposition une scène couverte avec montage et démontage, deux mobilhomes avec des loges pour les artistes, des tréteaux, des bancs, des barrières Nadar, des toilettes publiques, des poubelles, des containers, des parkings de persuasion à plusieurs endroits, raccordements en eau, électricité, gardiennage de sécurité, les postes de secours, bref, je ne vais pas entrer dans le détail, il y en aurait là un peu plus encore pour 15.000 à 20.000 euros supplémentaires. Or, nous sommes dans un plan de gestion et pour vous dire les choses le plus simplement du monde, nous avons réduit les subventions à nos associations locales de 10 % et il était un peu difficile que d'un côté, on réduise à toutes les associations qui oeuvrent d'une manière pertinente et parfois percutante à Mons d'un côté et de l'autre, leur montrer de manière spectaculaire que l'on pourrait dépenser pas mal de moyens financiers. Donc, on s'est abstenu et pourquoi reprend-on en 2018, on postule notre

candidature, simplement parce que nous avons une marque d'intérêt de la part de l'Ambassadeur du Canada, qui a apparemment sympathisé avec l'animateur de la RTBF mais qui souhaite lier l'organisation du Beau Vélo de Ravel aux Commémorations de la fin de la Première Guerre mondiale. Nous n'en connaissons pas les modalités mais comme nous voulons en 2018 réaliser une commémoration digne de ce nom, de la libération de la Ville par les Canadiens, qu'il y a cette demande particulière, cette marque d'intérêt particulière de la part de l'Ambassade du Canada, nous nous sommes dits « Ok », on reporte, donc, on ne dit pas « non » ad vitam aeternam mais on reporte simplement de deux ans. Voilà un peu où nous en sommes. Permettez-moi de conclure en vous signalant aussi les initiatives prises notamment via le pôle muséal et l'Office du Tourisme pour favoriser la mobilité douce en particulier dans cette année du vélo, alors, je ne vais pas tout vous lire mais investissements dans des ranges vélos, achat de vélos électriques, label « Bienvenue vélo », organisation d'un parcours vélo à destination des touristes pour découvrir le patrimoine UNESCO et l'organisation de nombreux circuits et vélotours guidés. Voilà. Pour compléter ma réponse, je cède bien volontiers la parole à Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Merci M. le Bourgmestre et donc, effectivement, comme l'indiquait, Mme DE JAER dans son interpellation, elle interpellait notamment sur l'entretien du Ravel, les quelques éléments de réponse sans alourdir le débat de ce soir, notamment sur la Renouée du Japon, donc, en fait, il faut savoir une chose, c'est que la Ville a une mission d'entretien léger au niveau du Ravel et donc, on entend par entretien léger, le nettoyage, entretien de la végétation. L'entretien structurel est à charge de la Région wallonne qui est vraiment le gestionnaire de ce réseau, donc, comme vous l'indiquiez tout à l'heure pour les stagnations d'eau, nous allons interpellier et voir ce qu'il y a lieu de faire au niveau de la Région. En ce qui concerne les équipes de proximité et bien, ils s'avèrent qu'elles assurent régulièrement l'enlèvement des dépôts sauvages présents le long du Ravel et notamment à Cuesmes et même si parfois, on doit rappeler mais enfin sachez que le souci est quand même un problème d'incivilité notamment du citoyen et donc, parfois, c'est un peu compliqué d'éradiquer tout cela et enfin, afin d'améliorer l'entretien de la végétation bordant les Ravels, un cahier des charges est en cours d'élaboration afin de recourir aux prestations d'une société privée notamment au niveau du débroussaillage, d'une taille et on va vérifier par rapport à la végétation bordant le Ravel et donc, comme vous l'indiquiez, la Renouée du Japon est une plante invasive, à ce stade, les services Techniques et des Plantations de la Ville nous signalent qu'il n'y a pas de possibilité de l'éradiquer complètement. Effectivement, on nous indique un

fauchage régulier et pourrait diminuer la prolifération mais qu'en fait, il faut par rapport à cela, faire un ramassage assez régulier et donc, on essaye de trouver des solutions au niveau du Service Plantations de la Ville pour améliorer et en tout cas diminuer cette plante invasive. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Je vous en prie. Madame, allez-y.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Les communes boraines, dans ce que j'ai lu dans la presse et dans ce que j'ai entendu, envisage de le faire, comment est-ce qu'elles vont le faire puisque 15.000 euros, c'est aussi cher pour une ville, elles vont faire un partenariat entre plusieurs communes, Mons ne vit pas isolée, on aurait vraiment pu faire quelque chose de chouette en utilisant le Ravel 98 justement pour aller jusqu'au Grand Hornu, Grand Hornu qui a été mis en avant dans l'année 2015 et donc, en traversant Quaregnon de voir à quel moment, Mons ne doit pas forcément toute seule organiser le Beau Vélo de Ravel mais voir aussi avec les communes aux alentours. Sur le choix pour l'associatif, nous avons regretté les 10 %, personnellement, nous aurions préféré que les 250.000 euros qui vont être utilisés pour la création d'une cuisine dans une salle Calva, alors que la salle Calva proche de 4 km en a une, soit reversée aux associations. Concernant l'entretien, j'aimerais bien que vous puissiez m'envoyer la réponse de la Région wallonne concernant l'entretien un peu plus lourd au niveau du début du sentier à Flénu. J'entends les avancées, en tout cas, pour le débroussaillage et la volonté, j'espère pour le printemps parce que c'est là, qu'on empruntera le plus, on ne va pas rire, il y a moins de gens sur le Ravel pour le moment même si ce week-end, il va faire beau. Par contre, au niveau des incivilités, ma question ne portait pas tant sur le ramassage que sur le fait de trouver les personnes, je veux dire et donner des amendes parce que les dépôts le long du Ravel sont exercés par les mêmes personnes et donc, que le service Incivilités puisse à un moment, il y a des sacs poubelles entiers qui sont jetés, des sacs poubelles qui pourraient être fouillés pour permettre justement de trouver qui sont les contrevenants et arrêter, je n'ai aucunement, et je pense quand dans les différentes interventions que j'ai déjà faites en matière de propreté, la volonté que ce soit toujours la Ville qui ramasse les crasses des autres mais je pense qu'à un moment, il serait peut-être temps de se pencher sur ce problème-là et notamment à l'approche du printemps avec un Beau Ravel qui traverse notre ville avec le nouveau pont Clara en plus, voilà, il est plus emprunté et donc, j'aimerais bien que le Service Incivilités puissent mettre un peu un focus, comme à un moment, je pense que cela a été fait, le long du Grand Large. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci à vous. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: C'est une question de choix politique en fait, vous avez choisi de ne pas faire le Beau Ravel cette année-ci pour pouvoir faire d'autres choix politiques, voilà, c'est un choix, maintenant, je trouve cela dommage parce que le temps que cela passe sur les ondes de la RTBF, la notoriété que cela a, c'était quand même une belle vitrine publicitaire et le fait que cela revienne en 2018, tant mieux que cela revienne en 2018 si l'Ambassadeur du Canada a fraternisé avec le présentateur, tant mieux, cela aurait pu revenir une deuxième fois, c'était une deuxième fois, une occasion de pouvoir parler de Mons à nouveau sur de la proximité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. M. le Conseiller, vous avez une considération sur le Beau Vélo de Ravel.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Après avoir entendu Mme DE JAER, je me pose la question de savoir si elle fréquente le même Ravel que moi entre Cuesmes et Flénu, donc, ce Ravel qui va ensuite vers le Borinage et les Hauts-Pays et que j'emprunte régulièrement à vélo. Si je ne prends que la partie située sur le territoire de Mons, c'est-à-dire à Cuesmes, à la rue de Ciply, jusqu'après la gare de Flénu, il est vrai qu'il existe deux points noirs, vous en avez cité un mais pour moi, il y en a deux, le premier est situé juste à l'entrée du Ravel côté Cuesmes où un point bas recueille toutes les eaux en provenance des champs et empêche le passage à pied. L'autre que vous avez cité, un peu avant Flénu, où l'eau provenant des champs stagne et présente un danger certain pour les cyclistes et un inconvénient majeur pour les piétons. J'ai déjà signalé ce problème sur le site de la Région wallonne des Ravels mais malheureusement, je ne vois pas beaucoup d'amélioration. Pour le reste, pour ma part, je trouve que l'entretien effectué par les services de la Ville sont suffisants mais ce que je constate également, c'est que le travail effectué par les ouvriers de la Ville est souvent mis à mal par les tracteurs en provenance des champs, les champs adjacents au Ravel, qui empruntent sans se soucier de l'état de leurs énormes roues en provenance des champs. Pour ce qui est de la Renouée du Japon, c'est une réalité que des zones entières sont colonisées par cette plante envahissante, j'ai consulté également plusieurs articles à ce sujet, j'étais déjà intervenu précédemment au niveau du Collège, il semble que l'arrachage des racines est complètement utopique car le moindre fragment possédant un bourgeon permet la remise en végétation de cette plante envahissante. La seule alternative, il y a évidemment l'emploi des pesticides mais qui est fort décrié par tout le monde et la seule alternative valable semble être le fauchage régulier comme l'a dit, Mme l'Echevine, fauchage qui épuise la plante mais les déchets doivent être absolument être embarqué et ce n'est pas la moindre des choses sur le Ravel. Je fréquente également

les portions de Ravel sur d'autres communes et c'est vrai que s'il y en a peut-être des mieux entretenues que dans notre ville, il y en a certainement d'autres qui le sont beaucoup moins, donc, je pense que les dépôts sauvages par exemple, ce n'est pas l'apanage de notre commune mais pour aller parfois jusqu'à Roisin, je vois des déchets sauvages un peu partout et qui ne sont pas toujours ramassés en temps et en heure. Donc, je pense qu'il faut trouver une solution pour la Renouée du Japon et je pense que la commune de Mons fait déjà beaucoup d'efforts mais nous devons trouver une solution pour que les abords du Ravel ne soient pas complètement infestés. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui. Un tout dernier mot.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Oui, je fréquente le même Ravel. J'habite à la gare de Flénu et je suis étonnée parce qu'on s'est déjà croisé sur le Ravel, donc, peut-être que tu ne t'en rappelles pas mais voilà. J'y vais avec mon fils de 4 ans, donc, je ne vais pas jusqu'à Roisin parce qu'il est sur son petit vélo sans pédale et qu'aller jusqu'à Roisin, c'est quand même un peu loin, on fait plutôt des parcours de 5-6 km mais la prochaine fois, je crierai, je te rappellerai cette intervention comme cela, il n'y aura pas de souci mais ne tombe pas de vélo.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si nous pouvions rester dans le domaine public et pas dans le domaine privé.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Sinon, je pense que pour la Renouée du Japon, il y a en effet, pas mal de choses qui existent et ma collègue Catherine MARNEFFE me disait qu'elle avait plusieurs propositions, donc, on les enverra à Mélanie pour éviter ce problème. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Très bien. Très bonne suggestion. Merci. L'incident est clos. J'en arrive alors au terrain de jeu des rats mais pas n'importe quels rats, ce sont les rats montois. Une interpellation de M. le Conseiller Yves ANDRE. Je vous en prie sur ces rats spéciaux.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Pour les rats, vous imaginez bien que c'est en rapport avec mon interpellation du mois passé où l'Echevin des Finances me disait qu'avoir des poules, cela amenait des rats et que les rats mangeaient les poules, soit. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, la gestion de la problématique des déchets n'est pas chose facile. L'obligation de répercuter le coût vérité sur le citoyen amplifie au fur et à mesure que le temps passe la facture pour les habitants de notre bonne ville. Parmi les coûts cachés se trouvent les frais liés au ramassage des dépôts sauvages, nous savons bien que plusieurs zones de notre entité, un peu isolées, sont régulièrement

sujettes à des dépôts sauvages, d'immondiées telles les rues de la Garenne et du Chemin Bouteiller dans le quartier du Busteau à Ghlin. On pourrait parler du Ravel également. Pourriez-vous nous dresser un bilan de la situation de ces différentes zones et nous présenter un bilan du coût pour la Ville du ramassage de ces dépôts sauvages ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. La question est brève et importante. Je vous en prie, Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Merci M. le Bourgmestre. Pour répondre à M. le Conseiller ANDRE, donc, au niveau du coût de l'enlèvement des dépôts sauvages, conformément aux dispositions réglementaires, celle-ci n'est pas prise en compte lors de l'élaboration du coût véritable des déchets, la collecte de ces dépôts étant réalisée conjointement avec la vidange des poubelles publiques aux pieds desquelles ces dépôts se trouvent régulièrement et la collecte des sacs remplis par nos cantonniers, nous ne disposons pas d'un tonnage séparé pour ces trois fractions mais d'un tonnage unique. Nous l'avons déjà signalé en commission et lors d'autres réunions et donc, le dernier tonnage étant de 16.539 tonnes en 2014, ce qui représente un coût de traitement d'1.950.000 euros. A cela, s'ajoute le coût de la main-d'œuvre qui, outre l'enlèvement de ces dépôts, réalise également l'entretien des espaces verts et des voiries ainsi que le coût du charroi. Il faut également signaler la qualité du travail réalisé évidemment au quotidien par les services de proximité et l'entretien de ce cadre de vie, le travail de la cellule Incivilités comme on l'indiquait tout à l'heure notamment, Mme DE JAER, pour renforcer ce travail mais sachez que c'est déjà difficile à ce stade d'identifier les auteurs puisque de plus en plus, le travail est approfondi et que de moins en moins de gens évidemment laissent des indices et donc, le travail est de plus en plus compliqué, donc, prend beaucoup plus de temps. En 2015, ce n'est pas moins de 30.000 sacs et 10.000 caisses qui ont été fouillés, ce qui a permis d'établir 793 constats. Parallèlement à ce travail répressif, la cellule Incivilités a également adressé 1.815 avertissements/rappels du règlement général de Police.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller: On constate que c'est un coût relativement conséquent, je pense qu'ici, autour de la table, tout le monde préférerait se passer de ce coût-là, donc, ma question suivante, c'est qu'est-ce que l'on fait de manière préventive ? Concrètement, n'est-il pas envisageable, on sait les zones de dépôts, Mme OUALI, on sait où elles sont, dans le quartier du Busteau, vous habitez Ghlin, dans le quartier du Busteau, vous pouvez passer toutes les semaines, les ouvriers communaux passent, donc, on sait qu'il y a des gens qui déposent dans ce genre de quartier, donc, pourquoi ne pas envisager d'avoir

quelqu'un qui observe et qui prend les personnes la main dans le sac. Attendre que les personnes aient laissé une adresse dans leur sac, je suis stupéfait du nombre de cas que vous arrivez encore à détecter dans ce genre de cas de figure parce que tout le monde le sait que les sacs sont fouillés, quoique, je ne sais pas quand est-ce qu'on les fouille, on les fouille à l'enlèvement ou on les fouille après quand cela revient au dépôt parce que parfois, les ouvriers communaux prennent les sacs et ils les mettent directement dans la benne, donc, je pense qu'il devrait y avoir une mesure positive de pouvoir sanctionner celui qui faute à ce niveau-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vais reprendre la parole si Madame l'Echevine me l'autorise. On a déjà, M. DARVILLE pourrait en parler, on a déjà fait pas mal de campagnes de communication mais le problème persiste et est sérieux. On pourrait envisager, en effet, à nouveau de sensibiliser et par ailleurs, réinsister auprès de nos propres services mixtes Police, agents communaux pour que dans certains endroits, la surveillance soit un peu plus forte et les sanctions effectives, c'est un véritable fléau et comme vous l'indiquiez, cela coûte beaucoup et bien entendu, une fois que ces dépôts sauvages sont là, les laisser pour les riverains, c'est tout à fait dégueulasse, c'est insupportable et donc, l'autorité communale fait son job pour ne pas indisposer les citoyens mais c'est un problème qui coûte, vous savez qu'HYGEA plus le ramassage par la Ville, on l'estime à plus de 10 à 11 millions d'euros, c'est vraiment un montant colossal, on continuera à y travailler. Merci beaucoup. L'incident est clos. J'en arrive à Mme MARNEFFE, la circulation de la rue Grande à Maisières.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: En octobre 2013, je vous interpellais concernant la mobilité sur l'entité de Nimy-Maisières. A l'époque, il était question de l'aménagement du carrefour de la Violette mais également du chancre pour piétons, cyclistes et riverains que constitue cette entrée de ville. Maintenant que les aménagements de la sortie d'autoroute ont été réalisés, je vous réitère ma question : ne serait pas pertinent d'envisager ces aménagements dans une perspective plus large et de ré-envisager le passage à deux voies de la N6 à hauteur de Maisières ? Cette N6, à hauteur de Maisières qui porte le nom de rue Grande, ce n'est plus une rue mais une autoroute qui traverse ce village, le dénaturant complètement. Or, à hauteur du numéro 51, un arrêt de bus occupe déjà la seconde bande de circulation, la même chose que l'autre côté réduisant les voies de circulation à une seule bande de chaque côté. Plus loin, à hauteur du centre commercial des portes de Maisières, il y a également un tourne-à-gauche et un tourne-à-droite qui réduisent également la circulation à une bande. Dans ce contexte, il y a déjà des doubles goulots, il

ne reste donc pas de réel intérêt en termes de flux de conserver ponctuellement deux fois deux de circulation alors que par contre, il serait intéressant pour les riverains de récupérer un vrai trottoir, éventuellement de stationner les véhicules sur la voie libérée et par ailleurs, de ralentir la vitesse à 50 km/h. Par ailleurs, avec le large espace récupéré sur le trottoir, on pourrait envisager un partage du trottoir restant, un système de trottoir partagé et pour y tracer une piste cyclable. Pourriez-vous envisager cet aménagement en accord avec le SPW ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation. Nous sommes conscients des enjeux et des difficultés dans ce dossier actuellement en cours de réflexion au sein de la Ville de Mons et du SPW. Pour vous fournir des éléments de réponses les plus actualisés possibles, mes services ont pris contact avec le SPW la semaine dernière qui s'est rendu sur les lieux avec l'entrepreneur qui sera chargé tout prochainement des travaux d'entretien de la berme centrale. Une proposition du SPW est faite au Collège qui consiste à profiter de ces travaux d'entretien pour effectuer un test d'une semaine, de mise en une seule voie de circulation de la voirie. Le but de ce test est d'analyser la situation pour voir comment la circulation s'effectuera dans les deux sens à hauteur principalement de la place de Maisières et savoir comment se comportera la trafic sur cet axe (traversée de Maisières) qui a fait l'objet depuis plusieurs mois de nombreuses adaptations comme vous l'avez déjà dit au niveau du carrefour de la Violette et l'aménagement de la voirie pour le centre commercial « Les Portes de Maisières ». Le service Mobilité et la Police vont être amenés à se rendre sur les lieux pour donner leur avis et recommandations en la matière. Malgré tout, ce dossier ne pourra pas satisfaire pleinement l'ensemble des usagers. Nous sommes tout à fait conscients que la situation actuelle n'assure pas une sécurité optimale pour les piétons et cyclistes mais il n'y a pas de solutions idéales. Nous allons donc, tenter de trouver un compromis acceptable pour l'ensemble des usagers. Le test qui sera réalisé donnera un bon aperçu des éventuels futurs aménagements. Pour ce faire, nous devons analyser durant le test, la mise en une seule bande de circulation par rapport aux remontées de files de voitures potentielles. Un système de comptage sera mis d'ailleurs sur pied et des propositions seront faites. La Ville va donc être consultée via un rapport soumis au Collège qui devra alors à ce moment-là statuer et je ne manquerai pas, bien évidemment, de revenir vers vous pour vous informer de la suite réservée à ce dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: je me réjouis que cela se concrétise rapidement d'un test en condition réelle, je pense que c'est effectivement la meilleure manière de voir les impacts. Si malgré tout, impact il y a sur la circulation automobile, je pense qu'il est important quand même de continuer d'aller dans le sens de ma proposition étant donné qu'en termes de mobilité, il n'y a pas d'omelette sans casser d'œufs, si on veut vraiment un transfert modal vers d'autres modes de mobilité, je pense qu'il faut peut-être accepter certains compromis et un partage un peu plus équitable de l'espace public quant aux différents modes de transport. Maintenant, j'espère que ces essais mettront en évidence que l'impact est assez limité et qu'on puisse pouvoir aller dans cette direction. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. L'incident est clos et comme vous avez la parole, peut-être vous pourriez continuer sur l'interpellation relative au stationnement sauvage.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, là aussi, il s'agit d'un suivi d'un dossier qu'on a déjà évoqué. On a déjà évoqué ce problème de stationnement sauvage et en mars 2015, vous vous étiez engagé à prendre ce problème à bras le corps et notamment à mettre en place dans le cadre de la charte du respect de l'autre, des sanctions de ces incivilités. Donc, je voulais savoir où vous en étiez dans la mise en œuvre de cette intention. Par ailleurs, j'avais été un peu choquée lors du débat sur le budget, vous aviez annoncé peut-être un virement de votre stratégie en déclarant ne pas souhaiter « embêter » les automobilistes pour deux roues sur le trottoir, alors, pouvez-vous nous éclairer sur vos intentions réelles quant au respect des usagers faibles et des espaces qu'ils leur sont attribués en voie publique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame. Chers Collègues, comme je l'ai déjà eu l'occasion de le signaler au nom du Collège, celui-ci partage totalement votre sentiment et condamne celles et ceux qui font preuve d'incivilités notamment en se garant en infraction sur les emplacements des PMR (Personnes à Mobilité Réduites), pour être encore plus clair, je trouve cela inacceptable et je demande que la Police enlève les voitures pour qu'il n'y ait pas le moindre doute à cet égard. Le règlement général de Police a été modifié par le Conseil communal de juillet 2015 afin de permettre que nos 8 agents constatateurs puissent sanctionner les stationnements en infraction par des PV. Une collaboration étroite sera nouée entre les agents constatateurs et la Police qui sera chargée de les former à cette nouvelle tâche qui auparavant était de la compétence exclusive de la Police. Ce processus de mise en œuvre du nouveau règlement a pris un peu de retard suite notamment aux

formations obligatoires organisées par la Province à destination des agents sanctionneurs. A ce jour, nous procédons également au remplacement de la fonctionnaire sanctionnatrice promue qui est ici à ma droite en qualité de Directrice générale faisant fonction. L'appel aux candidats pour ce poste a été clôturé le 10 février, son remplaçant devrait normalement prendre ses fonctions dans le courant du mois de mars. Concernant votre autre question, en n'aucun cas, on ne tolère ni nous-mêmes ni la Police, la mise en danger d'usagers faibles. Par contre, c'est peut-être cela que vous avez entendu dans un souci d'aider le commerce en Centre-ville, j'ai en tête l'exemple bien connu d'un boucher montois dans la Grand Rue, nous acceptons une tolérance brève pour autant que l'on fasse preuve de discernement dans le chef des uns et des autres et qu'on laisse la place pour notamment les usagers faibles de passer et qu'il y ait là, d'une manière très ponctuelle, deux roues sur le trottoir, n'est pas une situation qui requiert une intervention pour autant, je le répète, que ce soit acceptable. Enfin, j'ajouterais que la lutte contre les incivilités quelles qu'elles soient font partie de notre plan zonal de sécurité. Voilà.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je me réjouis que les choses avancent et en termes pratique, je pense que ce serait bien une fois quand toutes les conditions seront en place, que les agents seront formés, que le remplaçant du Fonctionnaire sanctionnateur sera en fonction, de pouvoir avancer sur une action un peu plus concrète et bien organisée et à cet égard, je vous invite éventuellement à prendre contact avec la commune de Courcelles qui vient de lancer une initiative que je trouve très intéressante en la matière. Cette initiative, elle est intitulée « Aujourd'hui une amende douce, la prochaine fois, une amende salée », c'est donc, une campagne préventive combinée à une campagne répressive, donc, les véhicules sont dans un premier temps placardé d'une amende avec un « A » plastifié, à charge de leur propriétaire de changer ou pas de comportement. La campagne dure 6 semaines et elle sera suivie par une phase répressive salée, on va dire. C'est également mis en place avec des gardiens de la paix et en collaboration avec les agents de la zone de Police de Courcelles, donc, je pense que c'est clairement dans cette direction-là que vous pourriez aller et ce serait peut-être positif d'avoir des contacts avec cette commune pour voir comment ils ont procédé. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame. L'incident est clos.

M. Yves ANDRE, Conseiller: M. le Bourgmestre, je peux vous demander une petite précision.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Pour le boucher, ce sont les camions qui peuvent se parquer sur le trottoir ou ce sont les clients qui peuvent se parquer sur le trottoir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, non, on ne parle pas des clients. On parle des marchandises et parfois dans des situations très complexes, l'AFSCA est très attentif, ils doivent refermer immédiatement le camion, ils doivent pouvoir transporter les carcasses, voilà, pour autant que ce soit raisonnable pour les uns et les autres et que les gens puissent passer, les usagers faibles, il faut un minimum de discernement parce que sinon, on en sortira jamais. Il faut aussi que les commerces en Centre-ville dont on parle beaucoup puissent fonctionner surtout, ceux qui fonctionnent bien, on doit les préserver précieusement. Alors, j'en termine avec la dernière interpellation qui traite d'une éventuelle fermeture définitive du sentier longeant la Trouille, Mme Charlotte DE JAER. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Lors du Conseil communal de novembre, je vous interpellais concernant la non prise en gestion par la Ville du sentier longeant la Trouille et la demande de la Ville à l'IDEA de fermer ce sentier. Le Collège, via l'Echevin de la Mobilité, épaulé par certains conseillers communaux me répondait qu'il fallait fermer ce si dangereux sentier et que faire autrement ferait risquer la vie à de nombreux chalands. J'avais d'ailleurs répondu qu'avec de pareilles craintes, on pouvait fermer le Mont Panisel, les abords du Grand Large et du Canal. Il semble que j'ai été entendue et je m'en réjouis. En effet, il semblerait que le Collège souhaite aménager la partie de ce sentier entre la digue des Peupliers et la rue du Joncquois. Pouvez-vous, dès lors, nous dire pourquoi, c'est ce tronçon qui a été choisi et qu'en est-il des deux autres tronçons. Vont-ils être définitivement fermés ? Dans quels délais ? Concernant l'aménagement de la partie entre la rue du Joncquois et la digue des Peupliers, pouvez-vous nous en dire plus ? Quels sont les délais de mise en œuvre ? Quels seront les aménagements ? Qu'envisagez-vous comme concertation voire co-construction avec les riverains ? D'avance, je vous remercie surtout d'avoir fait marche arrière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous avons fait marche avant et je m'attendais à une interpellation où vous nous auriez félicité de ce pas.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: je l'ai félicité dans mon interpellation. Vous avez une déclaration écrite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'ai bien entendu, vous avez surtout critiqué les parties non ouvertes, vous avez beaucoup insisté et je pensais que vous alliez féliciter l'Echevin d'avoir travaillé avec l'Echevine des Travaux pour justement pouvoir évoluer suite à ce

que le Collège avait entendu au Conseil communal et c'est une preuve supplémentaire que tout ce qui se dit ici, est analysé en détail par le Collège et qu'on essaye dans la mesure du possible de donner des suites favorables. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Madame la Conseillère, merci pour votre interpellation qui me permet de revenir sur le sujet du sentier longeant la Trouille et qui a déjà fait débat au sein de cette assemblée en novembre dernier. Pour un bref rappel historique du dossier, le 16 mars 2015, l'intercommunale IDEA a interpellé le Collège communal considérant qu'il n'entraînait pas dans ses missions d'organiser la mobilité des citoyens et vu l'utilité pour le public de la présence de ce sentier, il était opportun de connaître la position de la Ville de Mons quand à une éventuelle reprise ou non de ce sentier. Comme je vous en avais déjà informé en séance du 23 octobre 2015, le Collège a décidé de ne pas authentifier le chemin longeant la Trouille depuis la digue des Peupliers et ce, jusqu'à la rue Jules Hoyois comme étant une servitude publique de passage et de ne pas reprendre la gestion dudit cheminement. Faisant suite à cette décision communiquée le 16 novembre dernier à l'intercommunale IDEA et suite aussi au débat qui s'est tenu sur le sujet en séance du Conseil communal, ce dossier a fait l'objet d'un nouveau suivi et d'une nouvelle analyse entre les parties concernées. Notre intention était bien entendu de pouvoir répondre au mieux aux attentes des citoyens empruntant cet axe. Les Services Techniques de la Ville et l'Echevine Mélanie OUALI sont revenus avec un rapport nouvellement évalué en vue de permettre au Collège communal une prise de décision en corrélation avec l'ensemble des données. En effet, même si ce sentier n'est pas un sentier vicinal et que la Ville de Mons n'a conclu aucune convention de servitude publique de passage avec l'intercommunale IDEA lors du redressement de l'assainissement de la Trouille, le Collège ne peut se désintéresser de ce cheminement emprunté par nos concitoyens. La voirie ne pouvant pas tromper la légitime confiance des usagers en présentant un danger sournois et anormal, nous devons donc prendre position pour statuer définitivement sur le sujet afin d'éviter tout incident et/ou accident considérant que celui-ci est emprunté par le public et plus encore en période scolaire vu la présence de l'école Notre-Dame de Messines à proximité. Le Collège communal a donc décidé ce 4 février, premièrement, de confirmer sa décision prise en séance du 23 octobre 2015 en n'authentifiant pas le cheminement longeant la trouille depuis la digue des Peupliers et ce, jusqu'à la rue Jules Hoyois comme étant une servitude publique de passage et de ne pas reprendre la gestion dudit cheminement. Deuxièmement, de charger le bureau d'études de la voirie à développer l'étude d'un projet de cheminement pédestre longeant la Trouille depuis la digue des

Peupliers jusqu'à la rue du Joncquois. Le tronçon concerné s'étend donc, sur 200 mètres. Il s'agit de l'espace le plus utilisé. Pour des raisons budgétaires que vous connaissez bien, nous ne pouvons pas actuellement nous pencher sur l'ensemble du tronçon qui s'étend sur 1 km jusqu'à la rue Jules Hoyois. L'estimation développée par les services Techniques communaux pour l'investissement de réalisation est de 38.264 euros et de 2.822 euros pour l'entretien annuel. L'exécution dudit projet est sous condition de l'accord du Service Public de Wallonie (La direction des Cours d'eau non navigables) quant à l'implantation d'une clôture de sécurité séparant le cheminement pédestre de la berge de la Trouille. En cas d'accord, des dépenses dudit projet devront être planifiées au budget extraordinaire 2016 par voie de modification budgétaire 1 sans compensation. Le début du chantier serait donc prévu à ce moment-là pour le printemps 2017. C'est le bureau d'études de la voirie qui est chargé d'assurer le suivi de la présente décision auprès de l'intercommunale IDEA. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci à vous. L'incident est clos. Ceci clôture, chers collègues, la séance publique. Je remercie le représentant des médias, le public et nos collaborateurs, collaboratrices, techniciennes et techniciens.

La séance à huis clos s'ouvre avec 40 présents.

Sont absents : Mme KAMPOPOLE, MM. MILLER, DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON, M. JOOS

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,
29e Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – Décision. Juridique Divis1

ADOPTÉ – 30^e annexe

30e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,
a) Octroi d'un congé, en vue d'exercer un stage, à une Attachée spécifique – Fonctionnaire sanctionnateur. GRH/HH/PA

ADOPTÉ – 31^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

b) Octroi d'un congé en vue d'exercer un stage à un chef de bureau administratif.
GRH/HH/PA

ADOPTE – 32^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

c) Démission honorable d'une employée d'administration définitive. GRH/AD/PA

ADOPTE – 33^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

31e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Révision du traitement d'attente alloué à un Attaché spécifique – Responsable Zones de Proximité, mis en disponibilité pour maladie.
GRH/SH/11273

ADOPTE – 34^e annexe

32e Objet : RÉGIE FONCIÈRE. Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une Attachée spécifique. GRH/AD/RF

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables et 2 bulletins blancs,

33e Objet : Mise à disposition d'une employée d'administration à titre définitif au Manège Mons – Modification. GRH/HH/Màd/LeManège

ADOPTE – 35^e annexe

34e Objet : PERSONNEL OUVRIER.

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

a) Démission honorable d'un contremaître. GRH/SH/3601

ADOPTE – 36^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié (menuisier) définitif. GRH/SH/4114

ADOPTE – 37^e annexe

35e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

a) Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à 4/5e temps à un gradué spécifique. GRH/SC.APE

REMIS

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5e temps, à une Attachée spécifique (technicien prévention contre l'incendie). GRH/HH/APE

ADOPTÉ – 38^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à 4/5e temps à une graduée spécifique. GRH/SC-APE

ADOPTÉ – 39^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

d) Mise à disposition d'une employée d'administration au sein de la Zone de Secours Hainaut-Centre. GRH/HH/Màd/ZHC

ADOPTÉ – 40^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

e) Mise à disposition d'employées d'administration (chargées d'accueil) au sein de l'Office du Tourisme. Modifications. GRH/HH/Màd/OT

ADOPTÉ – 41^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

35^e Objet bis : ASBL « Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création de Mons - Le Manège.Mons » – Modification de la représentation de la Ville – Remplacement d'un observateur avec voix consultative à l'AG et au CA. Désignation du remplaçant. Secrétariat JYD

ADOPTÉ – 42^e annexe

36e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. Education

3946/4013(2)/4040/4047(3)/4062/4079/4119/4120(3)/4153(2)/4160(2)/8114

ADOPTÉ – De la 43^e à la 60^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de directrices d'écoles. Education 7870/7985

ADOPTÉ – 61^e et 62^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. Education 8089

ADOPTÉ – 63^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

d) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2015-2016. Education 1050.

ADOPTÉ – 64^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. Education 4017/4030/4060/4118/4154

ADOPTÉ – De la 65^e à la 69^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. Education 4030/4017/4118

ADOPTÉ – De la 70^e à la 72^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

g) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtresses spéciales de religion protestante. Education 3883/8143

ADOPTÉ – 73^e et 74^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

h) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. Education 3883

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. Education 3943

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

j) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe pour l'année scolaire 2015-2016. Education 1633

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

k) Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe. Education 3201

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de seconde langue. Education 4100

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

m) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2015-2016. Education 1448

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

n) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion islamique. Education 3689/3878/3898/4070/4081

ADOPTÉ – De la 81^e à la 85^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

o) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion islamique. Education 3689/3878/4070/4081/4156

ADOPTÉ – De la 86^e à la 90^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

p) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs/trices maternels/nelles. Éducation

3772/3567/3741/3882/3842(2)/3750/3890(3)/3888(2)/3036(2)/
3960/3879(2)/3917/4131/4088/3800/3965

ADOPTÉ – De la 91^e à la 112^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

q) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. Education 3741/3519/3750

ADOPTÉ – De la 113^e à la 115^e annexes

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

r) Écartement d'une institutrice maternelle temporaire dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. Education 3750

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

s) Octroi d'un congé pour prestations réduites (mi-temps médical) à une institutrice maternelle définitive. Education 7773

ADOPTÉ – 117^e annexe

Par 40 suffrages, sur 40 votes valables,

37e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Désignation de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7623/7630/7631

ADOPTE – De la 118^e à la 120^e annexes

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2016. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====